

RAPPORT FINANCIER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONTEXTE

L'analyse financière du compte administratif présente les caractéristiques de l'exécution budgétaire permettant d'évaluer la santé financière du Département.

L'exécution budgétaire 2021 présente les caractéristiques suivantes :

- Un taux d'exécution global de 77% en dépenses et 91% en recettes pour les mouvements réels ;
- Des volumes importants en fonctionnement : 650,9 M€ en charges et 720,2 M€ en produits ;
- Un niveau de l'épargne brute de 69,3 M€ permettant de maintenir à un niveau significatif les dépenses d'équipements opérationnels (73,5 M€) ;
- Un recul de l'endettement de 2% pour un encours de dette de 122,4 M€ ;
- Un soutien à l'activité socio-économique par l'attribution de subventions à hauteur de 31,1 M€ tant en fonctionnement qu'en investissement.

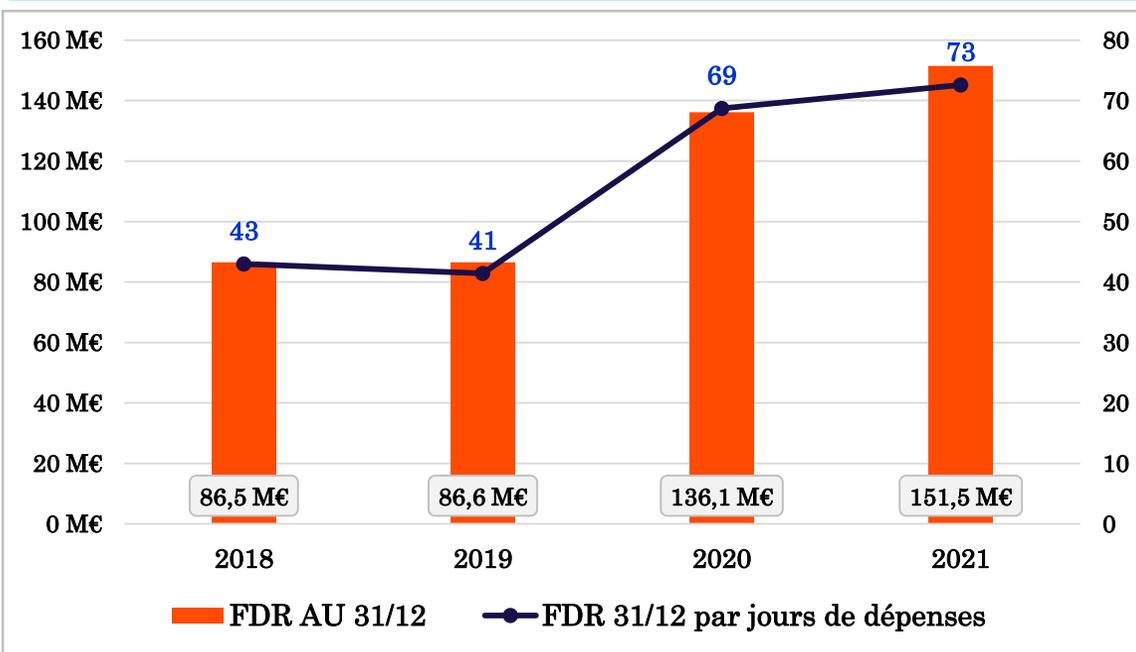
LE RESULTAT DE L'EXERCICE

La stratégie financière mise en place a permis d'enregistrer un niveau important d'autofinancement pour un investissement dynamique avec en parallèle un endettement en repli.

De plus, la forte croissance des subventions notamment en fonctionnement démontre de la capacité du Département à soutenir l'activité socio-économique sur son territoire dans un contexte de crise sanitaire.

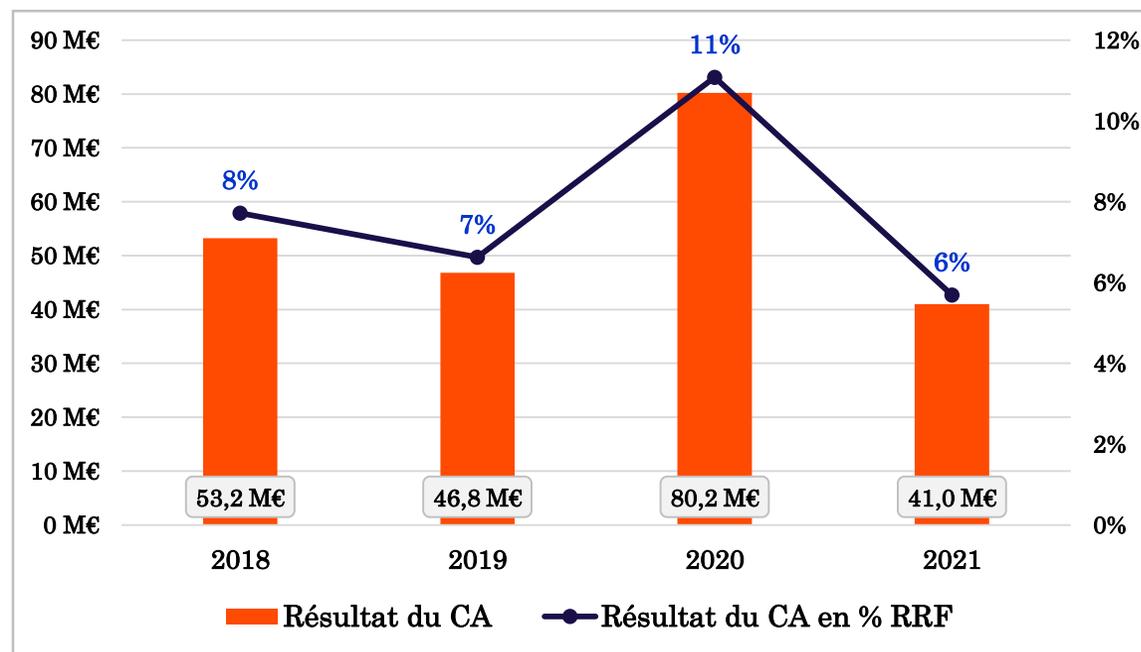
Le fonds de roulement

Le fonds de roulement à la fin d'exercice ou résultat cumulé (151,7 M€) est en nette amélioration (+11% par rapport à 2020). Il permet de couvrir 73 jours de dépenses budgétaires.



Le résultat de l'exercice

Le résultat du compte administratif 2021 marquée par une diminution de - 39,6 M€, s'établit à 41 M€. Cette réduction s'explique par une augmentation des reports de dépenses (+31,9 M€).



L'EXECUTION DE L'EXERCICE

Un taux d'exécution budgétaire satisfaisant, 86% en recettes et 77% en dépenses.

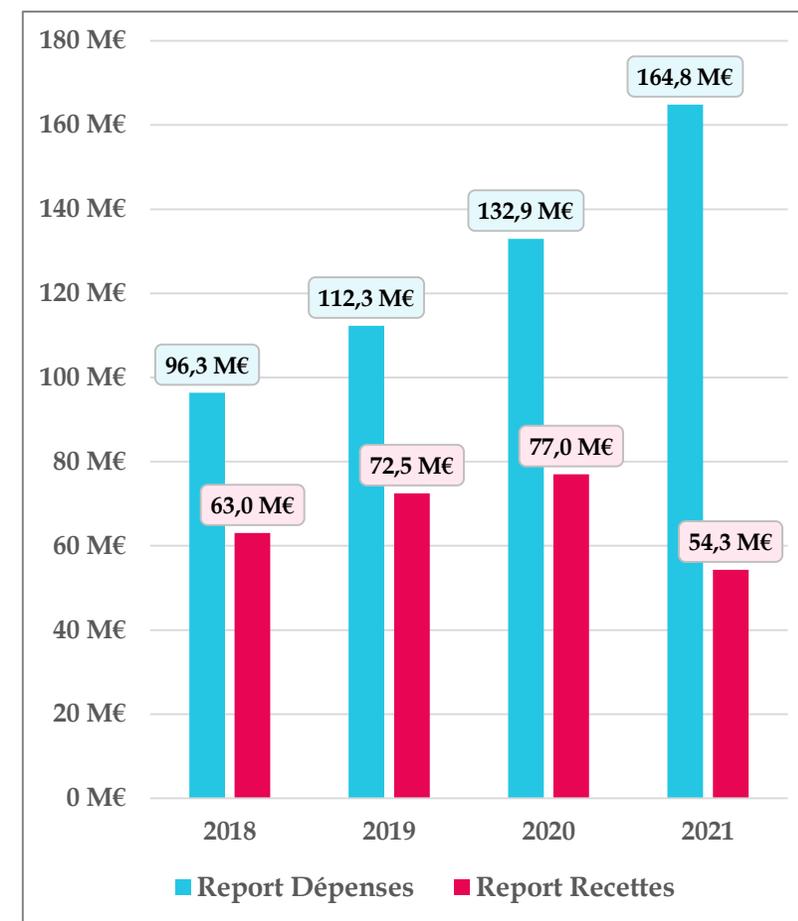
Le taux d'exécution budgétaire par section

SECTION		Exercice 2021		
		Voté	Réalisé	Exécution
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes réelles d'investissement	121,2 M€	50,5 M€	42%
	Dépenses réelles d'investissement	284,7 M€	104,4 M€	37%
	Dépenses d'équipement	191,4 M€	73,5 M€	38%
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes réelles de fonctionnement	729,4 M€	720,2 M€	99%
	Dépenses réelles de fonctionnement	702,0 M€	650,9 M€	93%
	Charges de rigidité courante	590,9 M€	576,3 M€	78%

Le taux d'exécution budgétaire

Exercice 2021	Recettes	Dépenses
Voté	1 117,5 M€	1 117,5 M€
Réalisé	960,3 M€	857,8 M€
Exécution	86%	77%

L'évolution des reports

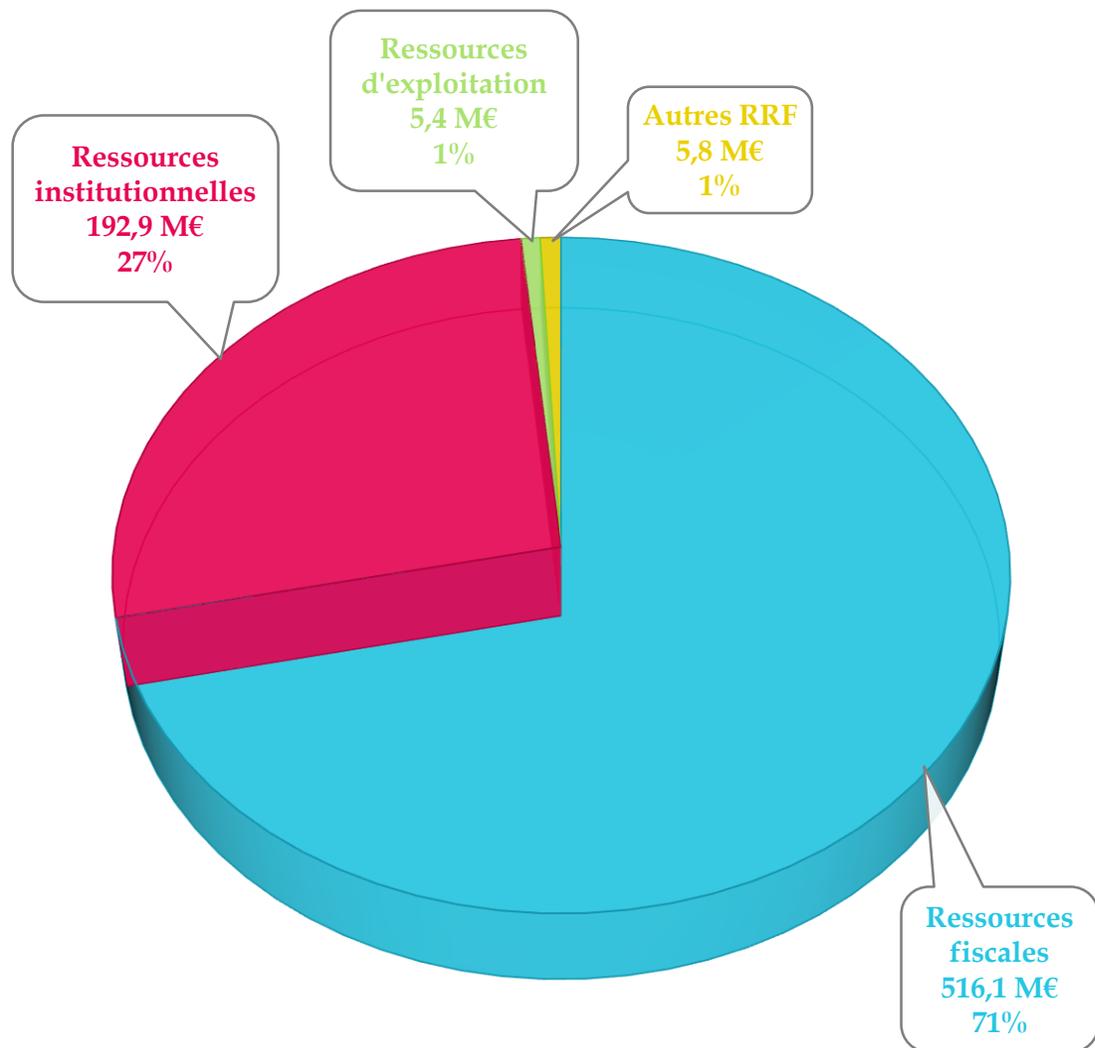


RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

LES RECETTES

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (720,2 M€ en 2021)

Les recettes de fonctionnement représentent 720,7 M€ en 2021. Elles se composent pour 71% de ressources fiscales, 27% de fonds de concours en provenance de l'État et 2% de recettes diverses.

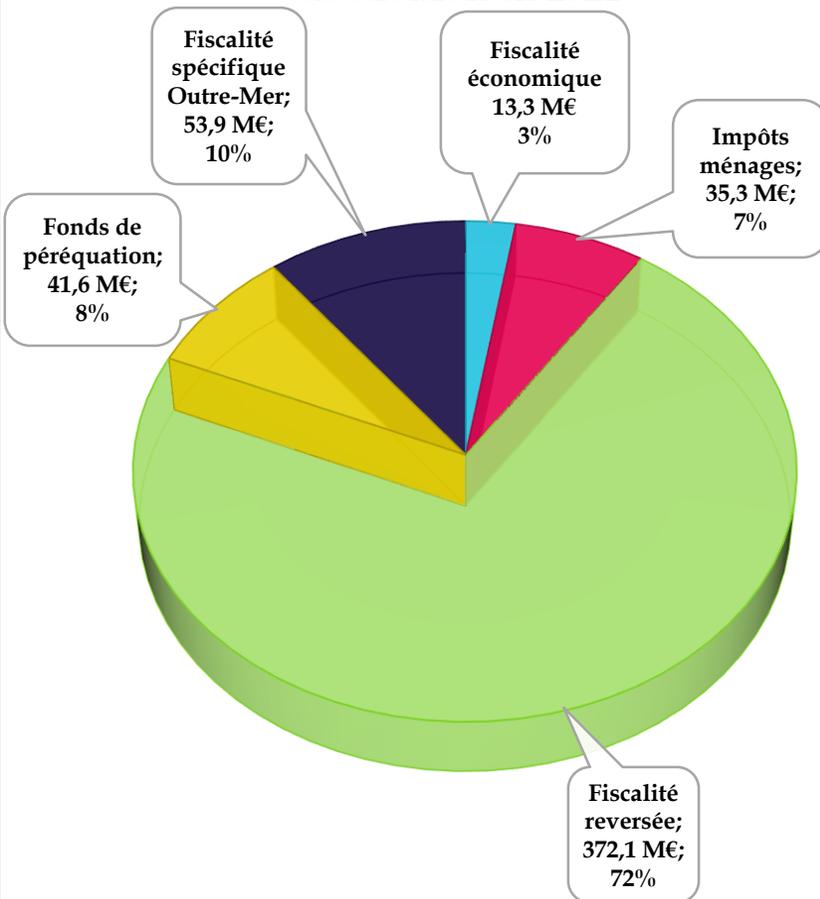


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources du territoire

Les ressources générées par le territoire concernent les différences recettes d'origine fiscale.

Les ressources fiscales selon leur mode de taxation en 2021



Les recettes du territoire (516,1 M€)

Le produit des impôts et taxes atteint 516,1 M€ et représente 71% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces ressources émanent de l'attractivité du territoire, de l'affectation nationale et de flux entre départements.

La fiscalité économique (13,3 M€)

Elle provient de l'activité économique des entreprises, à travers deux produits :

La **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** est une imposition fiscale à taux unique national appliqué sur la marge des entreprises. Elle s'élève à 12,6 M€ en 2021.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises (IFER) correspond à la quote-part perçue sur les installations de stations radio électriques et de centrales de production (électrique, photovoltaïque, éolienne terrestre et hydraulique) présentes sur le territoire départemental.

Le produit atteint 1,3 M€ en 2021.

Les impôts «ménages» (35,3 M€)

Le **produit des DMTO** dépend essentiellement de la progression des transactions immobilières sur le territoire. Le montant atteint 28,1 M€ en 2021.

La **taxe d'aménagement** destinée au financement de la protection des espaces naturels et le fonctionnement des CAUE. Elle représente 3 M€ dont 1,8 M€ pour la TA-ENS et 1,2 M€ pour la TA-CAUE.

L'assiette de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** s'appuie sur la livraison d'électricité par un fournisseur et sa consommation dans le Département. La part départementale atteint un montant de 3,6 M€.

La fiscalité reversée (372,1 M€)

Le reversement de fiscalité nationale au profit du Département, permet de compenser les charges transférées, il s'agit :

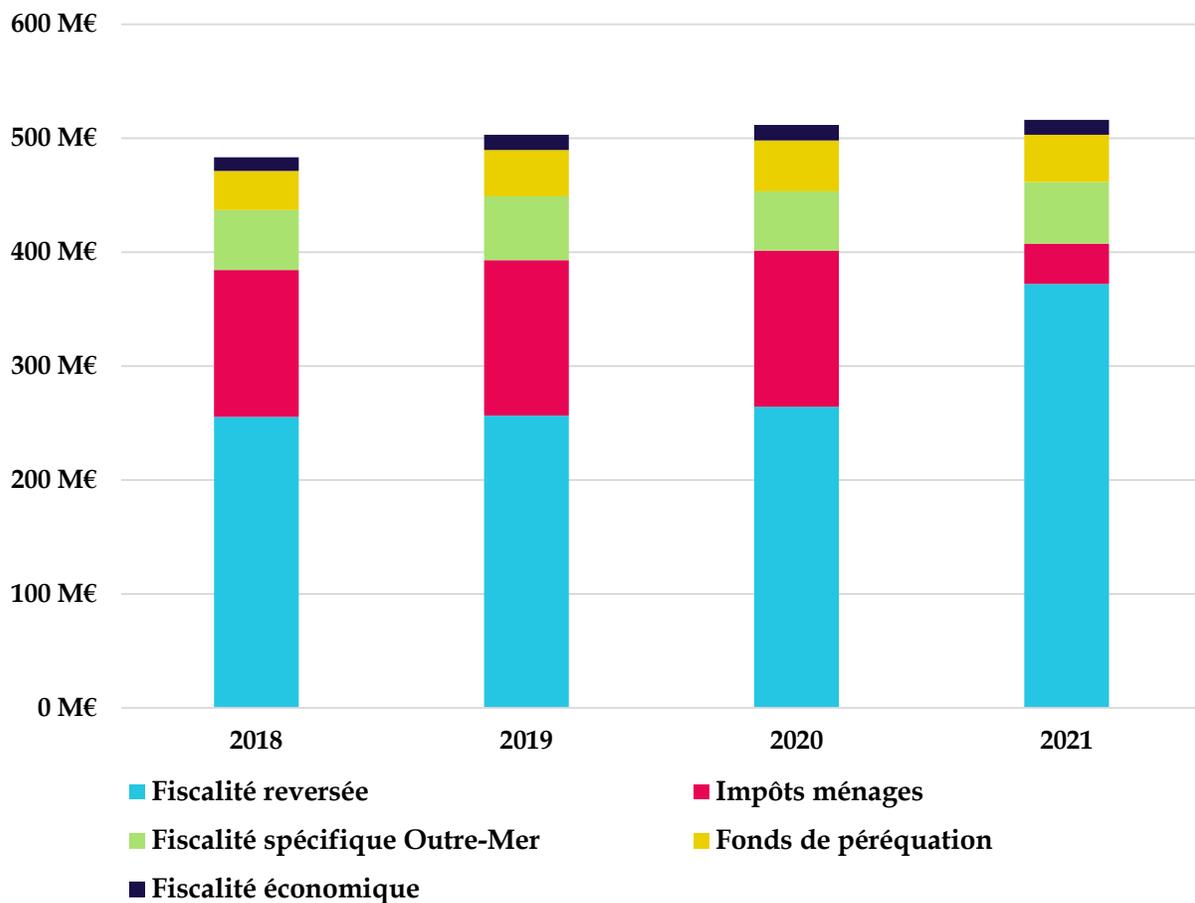
- de la garantie individuelle de ressource (FNGIR) pour un montant fixe de 6,2 M€ par an,
- du fonds péréquation de la CVAE (0,6 M€),
- des frais de gestion de la taxe foncière (17,9 M€),
- de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA, 49,5 M€),
- de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétrolier (TIPCE, 181,8 M€),
- de la compensation CVAE-Région (4,7 M€),
- De la fraction TVA en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (113,3 M€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources du territoire

Les ressources générées par le territoire concernent les différences recettes d'origine fiscale.

Évolution des ressources fiscales



La fiscalité spécifique à l'outre-mer (53,9 M€)

Le produit du droit de consommation en Guadeloupe est calculé à partir d'une assiette et d'un taux dont le niveau est fixé par la délibération du conseil départemental. Le produit de la **taxe sur les tabacs** s'élève à 26,5 M€ en 2021.

La taxe spéciale sur la consommation (TSC) est une taxe unitaire calculée forfaitairement sur le volume de carburant mis à la consommation dont les tarifs sont votés par le conseil régional. Le produit de la **taxe sur les carburants** atteint 27,4 M€ sur l'exercice.

La fiscalité issue des fonds de péréquation (41,6 M€)

La péréquation vise à atténuer les écarts de richesse entre les collectivités. La loi des finances pour 2010 a fusionné les fonds de péréquation issus des DMTO en unique fonds globalisé regroupant :

- le fonds de péréquation des DMTO (8,2 M€);
- le fonds de solidarité entre les départements (30,6 M€);
- Le fonds de soutien interdépartemental (2,8 M€).

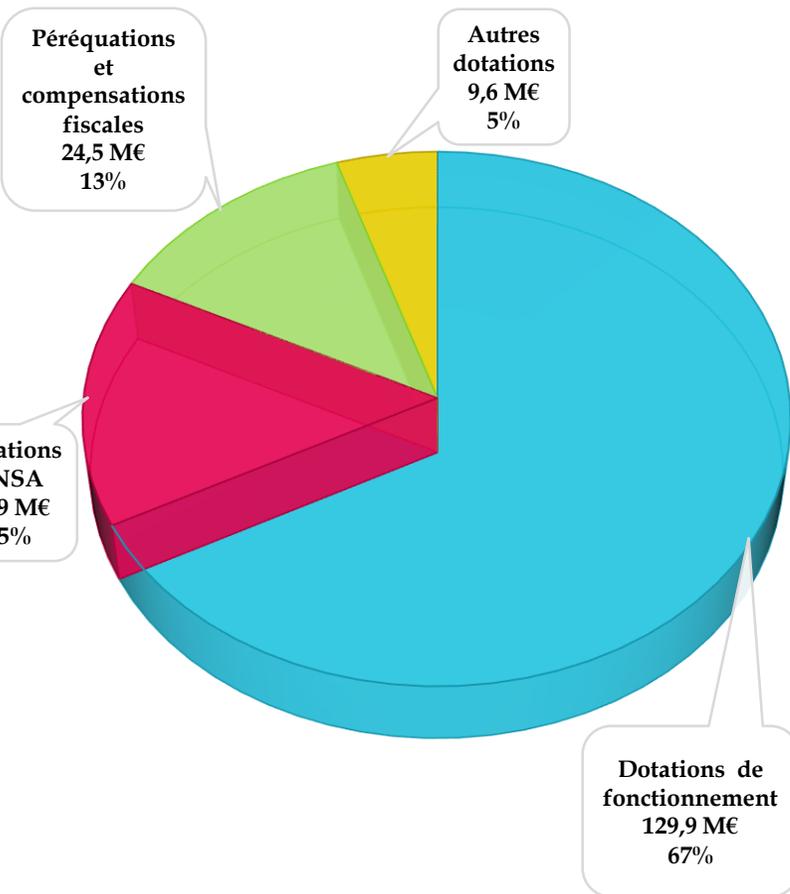
En 2021, le produit total du fonds atteint 41,6 M€, soit une diminution de 7% par rapport à 2020 (soit 44,5 M€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources en provenance de l'État

Les concours de l'État sont une ressource essentielle pour financer le fonctionnement du Département.

Répartition des concours de l'État en 2021



Les fonds de concours institutionnels (192,9 M€)

Les dotations en provenance de l'État atteignent 192,9 M€ et demeurent stables (-0,4%) par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations de fonctionnement (129,9 M€)

La **dotations globale de fonctionnement (DGF)** est le principal concours financier de l'État. Son évolution est définie chaque année par la loi de finances.

La DGF représente 121 M€ en 2021 et se décline en 4 composantes :

- la dotation de compensation (70,4 M€),
- la dotation forfaitaire (30,1 M€),
- la dotation de fonctionnement minimale (DFM, 11,9 M€),
- la dotation de péréquation urbaine (DPU, 8,7 M€).

La **Dotations globale de décentralisation (DGD)** correspond au concours de l'État au titre des compétences transférées et se chiffre à 8,9 M€.

Les dotations liées au secteur social (28,9 M€)

Les **dotations versées par la CNSA** sont destinées à compenser la prise en charge d'une partie des allocations individuelles de solidarité, notamment

- au titre l'allocation personnalisée d'autonomie (APA, 22 M€)
- au titre la prestation de compensation du handicap (PCH, 4,4 M€),
- au titre de la dotation versée à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH, 0,6 M€),
- pour le financement d'action de prévention (Dotation versée au titre de la Conférence des financeurs) pour un montant de 2 M€.

Les compensations fiscales et les participations (34 M€)

Elles englobent notamment :

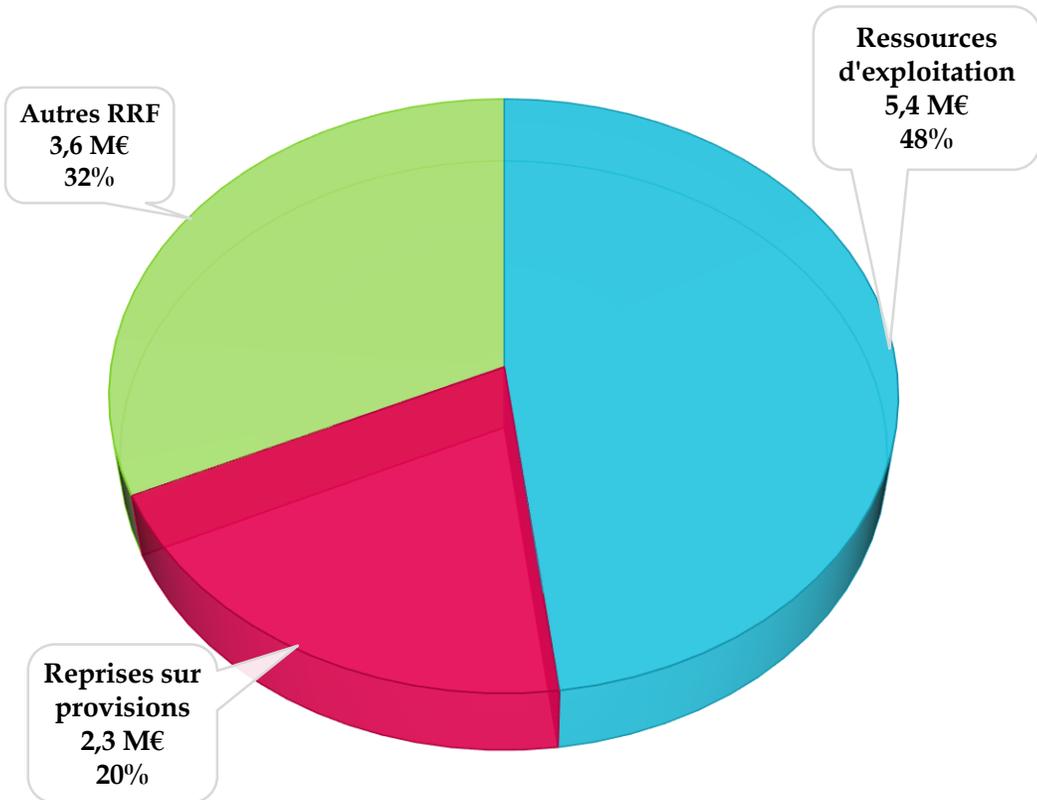
- la dotation de compensation de la réforme fiscale (DCRTP, 7 M€) ;
- le fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI, 8,1 M€) ;
- les allocations compensatrices (2,7 M€) ;
- Les participations (dotations FSE, FCTVA,...) pour 9,9 M€.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres ressources de fonctionnement

Les ressources générées par le fonctionnement courant et exceptionnel.

Autres recettes de fonctionnement



Les autres recettes de fonctionnement (11,2 M€)

Les autres ressources de fonctionnement s'établissent à 11,2 M€ en 2021 et se répartissent ainsi :

Les ressources d'exploitation (5,4 M€)

Les ressources d'exploitation s'élèvent à 5,4 M€ en 2021. Elles comprennent les produits des services du domaine et autres produits d'activité, soit pour l'essentiel, les recouvrements de l'aide sociale, les baux ruraux,....

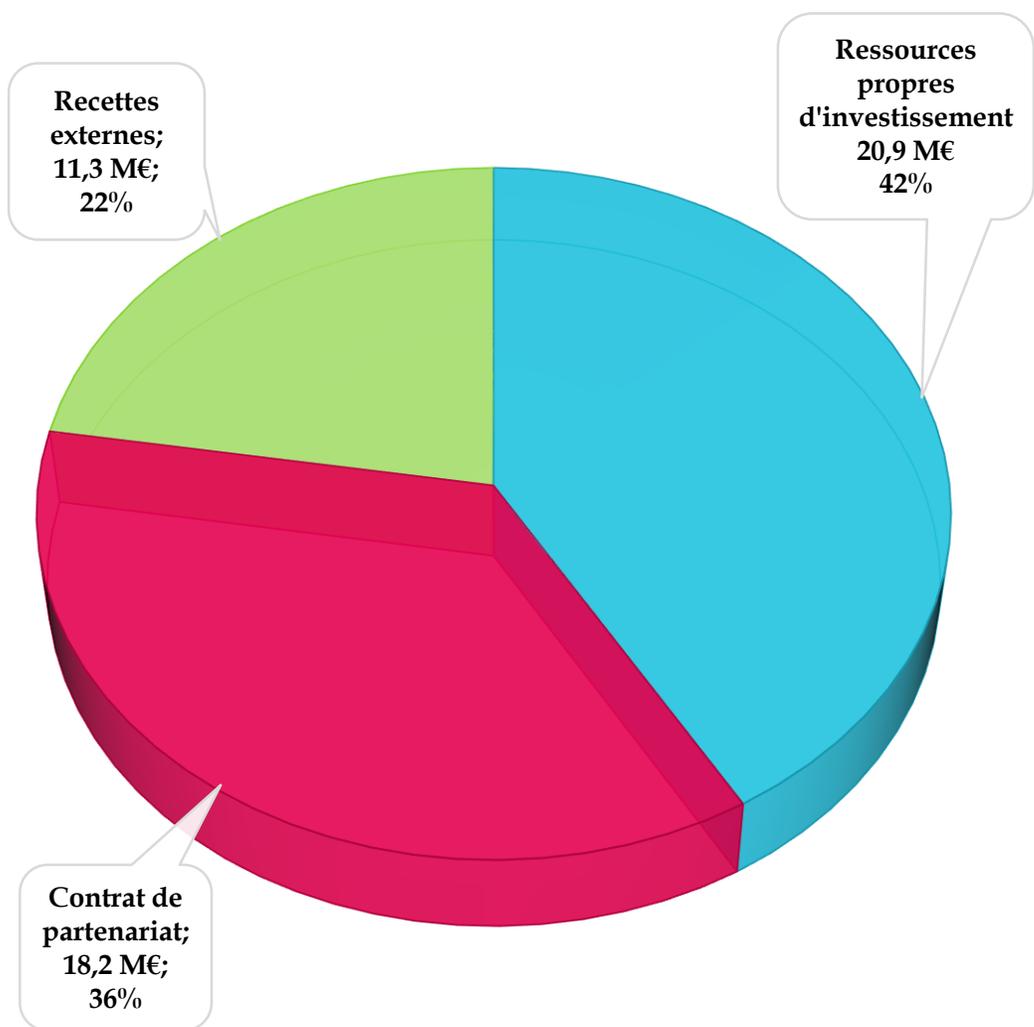
Les autres ressources (3,6 M€)

Elles se composent de produits exceptionnels (3,6 M€) et de la contribution du fonds de soutien au remboursement des indemnités financières des produits structurés représentant 0,03 M€ par an.

Les reprises sur provisions (2,3 M€)

Les reprises sur provisions s'élèvent à 2,3 M€ en 2021 dont 1,2 M€ pour les prêts d'honneur.

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT EN 2021



LES RECETTES

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (50,5 M€ en 2021)

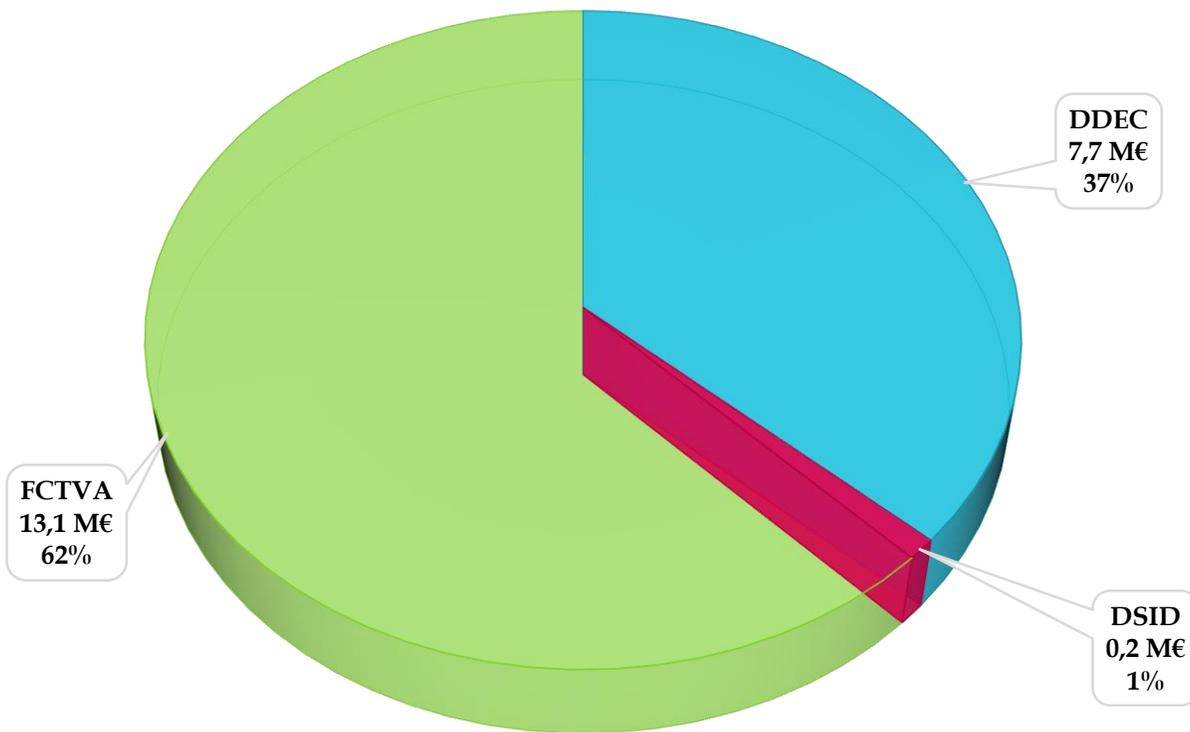
Les recettes de d'investissement représentent 50,5 M€ en 2021. Elles se composent pour 42% de ressources propres d'investissement, 36% de concours de cofinancement et 22% de recettes d'emprunts et d'immobilisations.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement

Les ressources propres d'investissement diminuent la possibilité de recourir à un financement externe .

DOTATION D'ÉQUIPEMENT



Les recettes propres d'investissement (20,9 M€)

Les dotations d'équipement en provenance de l'État atteignent 20,9 M€ et enregistrent une hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations d'équipement (7,9 M€)

Les transferts de l'État comprennent la **dotation de soutien à l'investissement des départements** (0,2 M€) et la **dotation départementale d'équipement des collèges** (7,7 M€).

Le fonds de compensation de la TVA (13,1 M€)

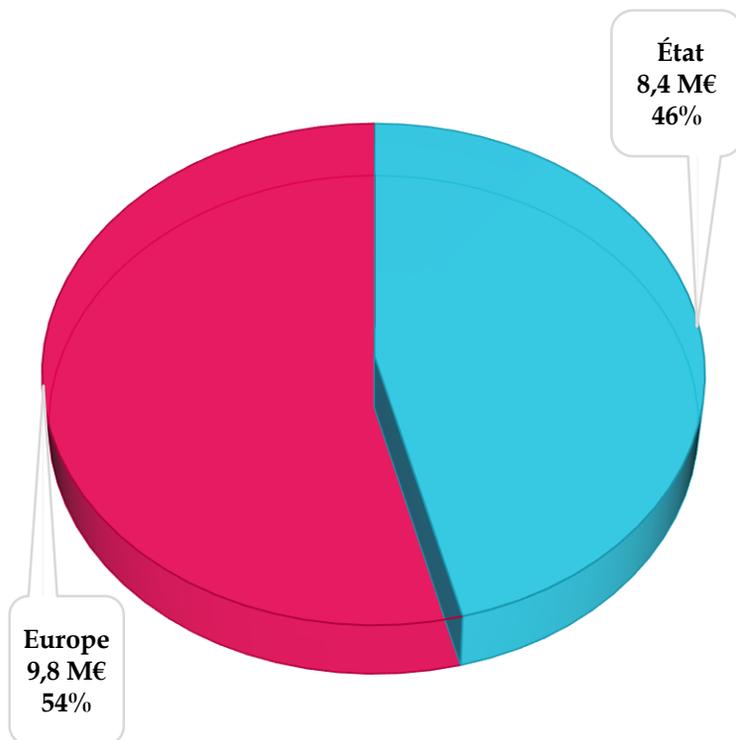
Le **fonds de compensation de la TVA** atteint un montant de 13,1 M€. Le fonds restitue la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées deux ans auparavant et le taux de compensation forfaitaire est de 16,404%.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ressources provenant des contrats de partenariat

Les subventions d'équipement servent à financer des équipements ciblés.

Les subventions d'équipement reçues



Les contrats de partenariat (18,2 M€)

Les subventions d'équipement permettent de cofinancer certaines opérations d'équipement.

Elles s'établissent à 18,2 M€ en 2021 contre 8,8 M€ en 2020.

Ces fonds de concours perçus proviennent :

- des fonds européens pour un montant 9,9 M€
- de l'État pour une enveloppe de 8,4 M€.

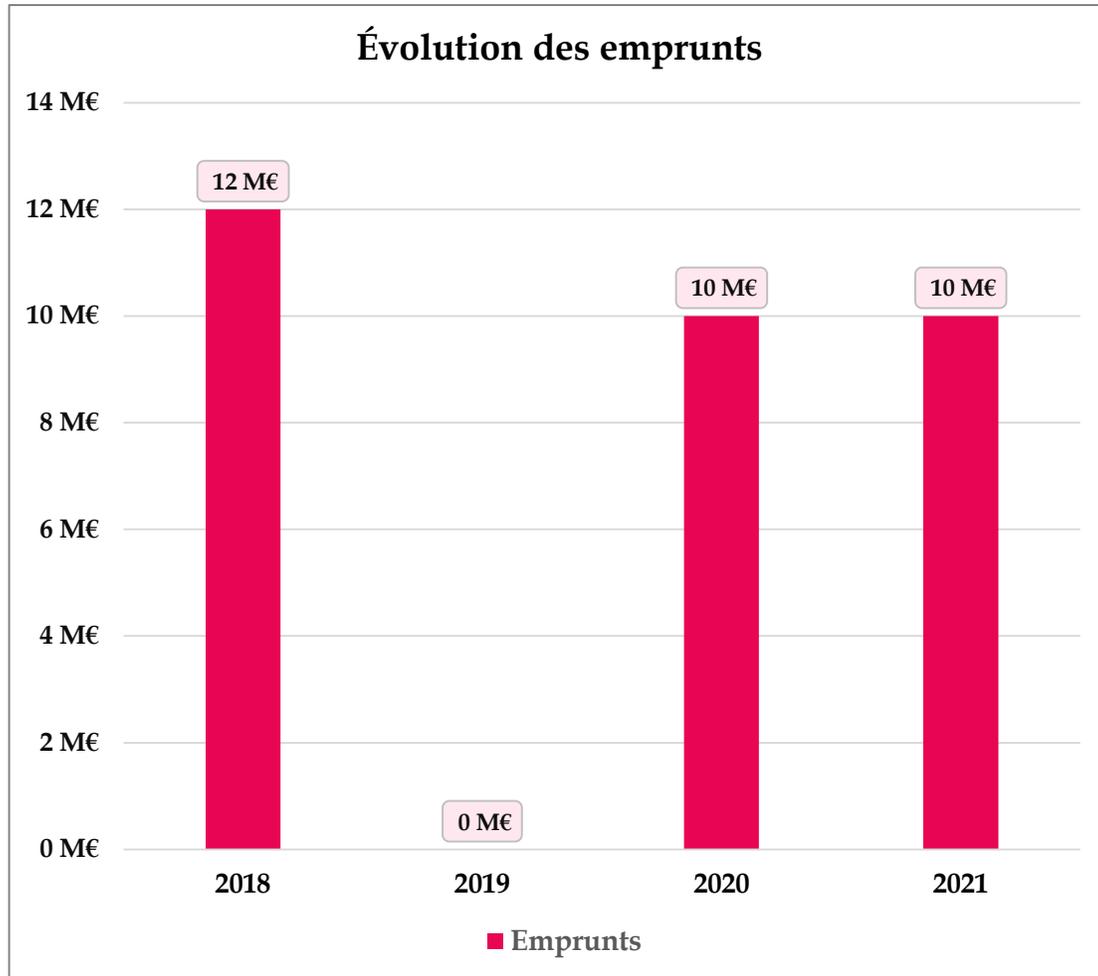
Les co-financements ventilés par politique :

En 2021	État	Europe
Autres politiques	0,8 M€	0,1 M€
Enfance - MDE	3,3 M€	
Parasismique collègue	2,6 M€	2,4 M€
Irrigation et Eau	1,7 M€	7,4 M€
TOTAL	8,4 M€	9,9 M€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ressources externes

Le poids des ressources externes détermine le degré d'exposition au risque financier.



Les recettes externes

Les immobilisations financières (1,3 M€)

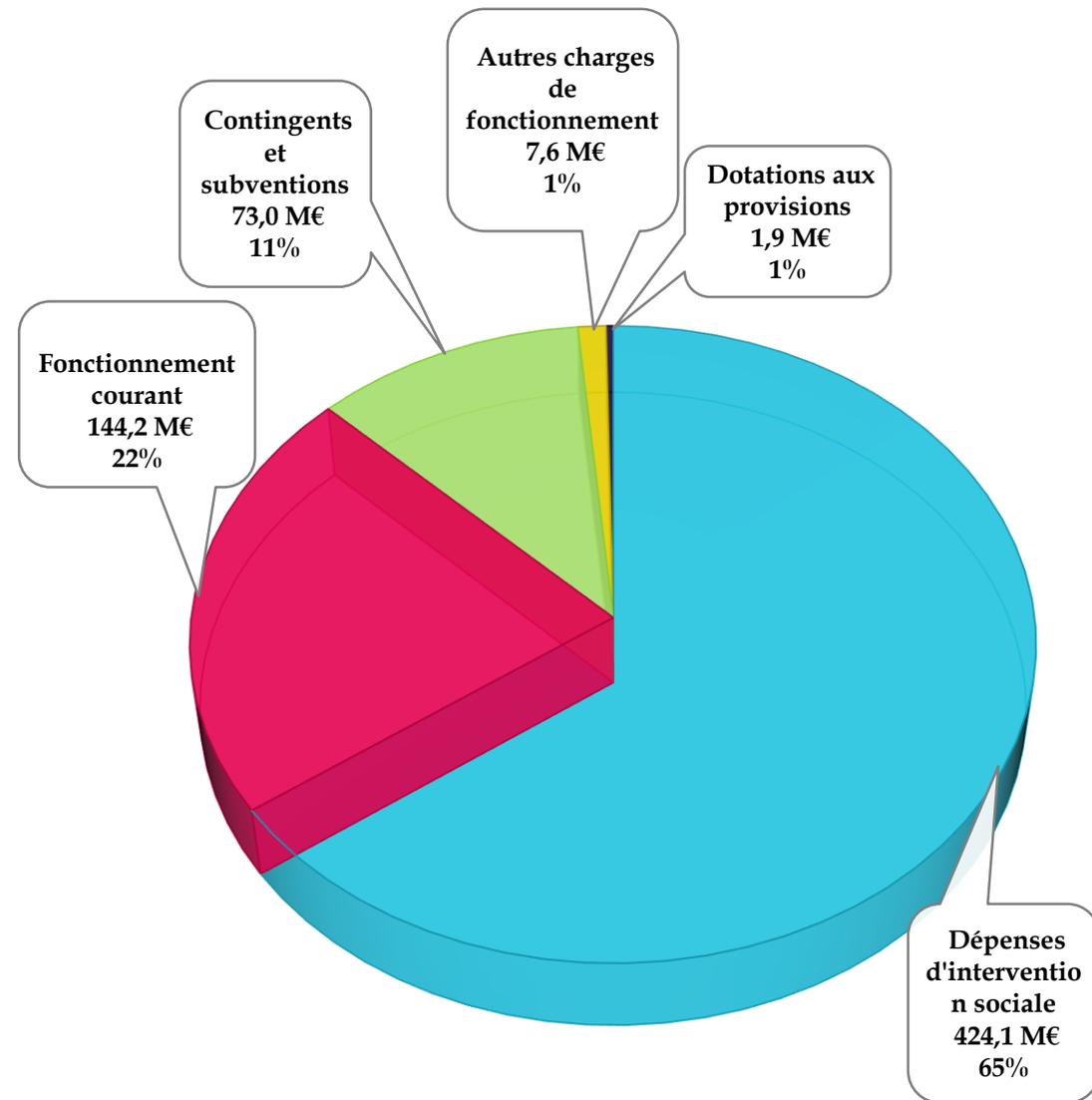
Les immobilisations financières atteignant 1,3 M€ en 2021 correspondent pour l'essentiel au remboursement de prêts d'honneur étudiants.

L'endettement (10 M€)

En 2021, le recours à l'emprunt est destiné à la mise aux normes parasismiques des collèges départementaux et à l'atténuation des effets du changement climatique sur les équipements.

Ainsi, le Département a contracté un emprunt de 10 M€ auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). Cet emprunt mobilisé en 2021 est adossé à un taux fixe à 0,26% pour une durée de 20 ans.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2021



LES DEPENSES

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (650,9 M€ en 2021)

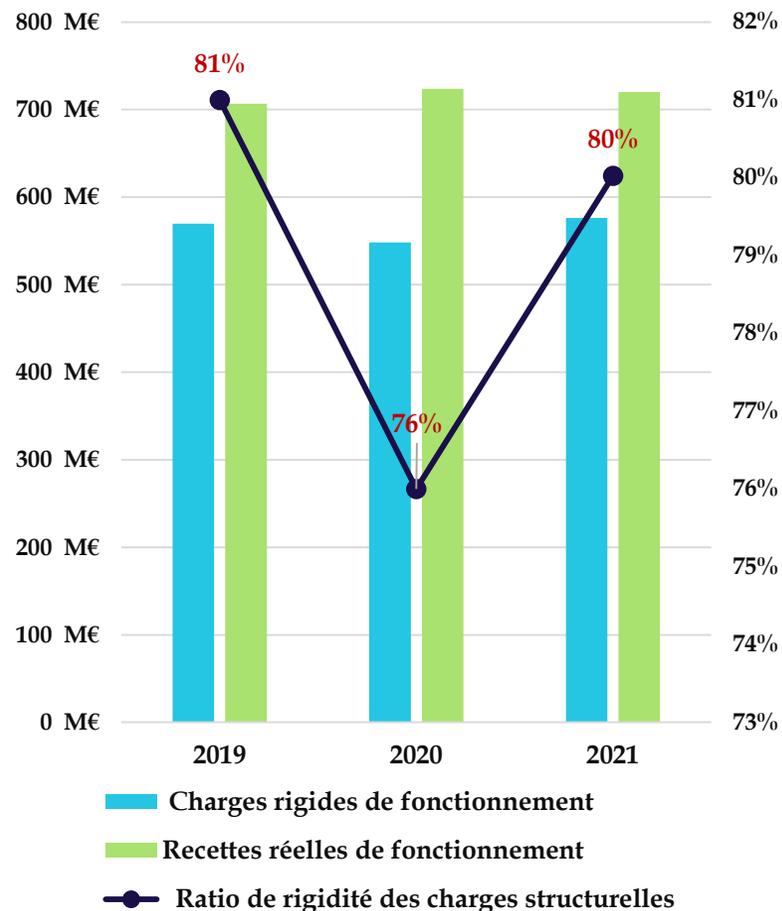
Les dépenses de fonctionnement représentent 650,9 M€ en 2021. En exécution, les crédits sont affectés à 65% aux dépenses d'intervention, à 22% au fonctionnement courant, 11% aux contingents et à 2% diverses dépenses.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La rigidité des charges

L'ensemble des charges incompressibles et obligatoires de fonctionnement.

Taux de rigidité des charges structurelles



Les charges rigides (576,3 M€)

Les **dépenses courantes de fonctionnement** sont maîtrisées pour atteindre **644,2 M€**, soit une reprise des dépenses de 5% par rapport à l'exercice précédent.

Parmi ces charges courantes, une part considérable constitue des dépenses obligatoires, que l'on définit comme étant des charges rigides.

Ces **dépenses désignent l'ensemble des dépenses obligatoires de la section de fonctionnement**, à savoir, les dépenses de personnel, les contingents, les allocations individuelles de solidarité, les frais de séjour, les contributions à des fonds (FAJ, FSL), les intérêts de la dette.

Les **charges de rigidité structurelle** sont exécutées à hauteur 78% pour un volume de dépenses de 576,3 M€ en 2021. Le ratio de rigidité des charges structurelles atteint 80% en 2021, après 76% en 2020.

Le ratio de rigidité structurelle de fonctionnement a évolué de la manière suivante :

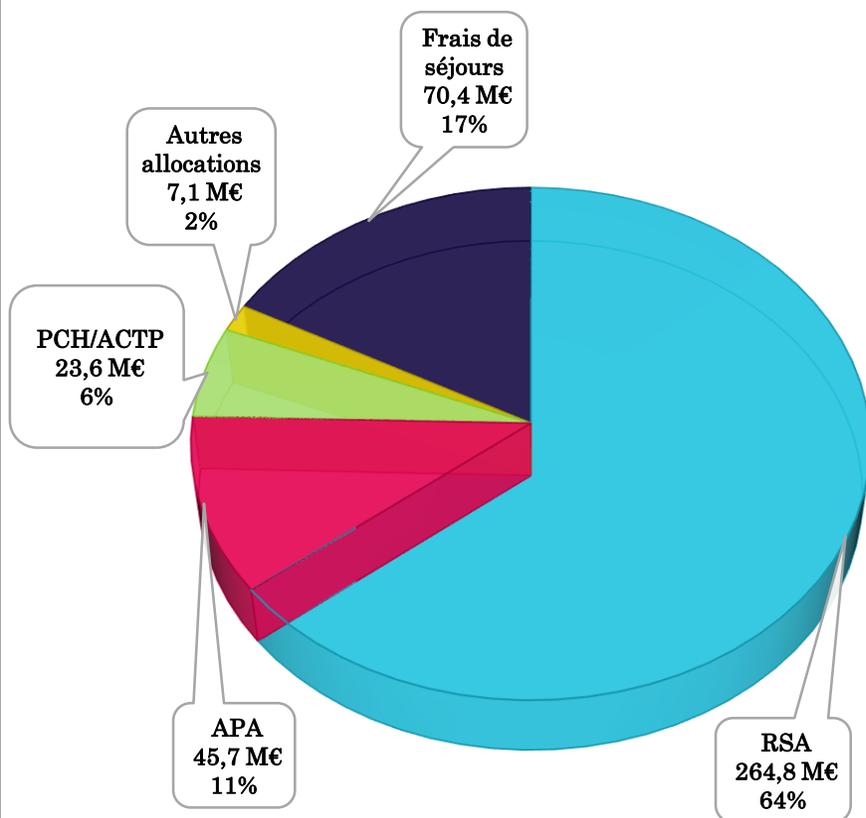
	2019	2020	2021
Action sociale	158,4 M€	134,6 M€	158,7 M€
Insertion	262,5 M€	267,2 M€	264,8 M€
Frais de personnel	114,5 M€	113,0 M€	116,4 M€
Contingents	30,7 M€	31,9 M€	31,7 M€
Intérêt de la dette	2,4 M€	1,5 M€	2,6 M€
Charges rigides de fonctionnement	568,5 M€	548,2 M€	574,1 M€
Ratio de rigidité des charges structurelles	81%	76%	80%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'intervention

Le service à la population est déterminé par les compétences départementales en matière de solidarité.

Charges d'intervention sociale



Les dépenses d'intervention

Les **dépenses d'intervention** regroupant les crédits alloués à l'action sociale et l'insertion, représentent 424,1 M€ en 2021 contre 402,1 M€ en 2020 soit une hausse de 21,8 M€ avec des tendances contrastées :

L'action sociale (159,4 M€)

L'**action sociale** (allocations et frais de séjour) progresse de 24,2 M€ en 2021 et atteint 158,7 M€ contre 135,1 M€ en 2020.

En effet, **les allocations versées** représentent 77,3 M€ (contre 64,9 M€ en 2020) et concernent l'allocation personnalisée d'autonomie (45,7 M€), la prestation de compensation du handicap (ACTP/PCH, pour 23,7 M€), les autres allocations (7,2 M€).

Les frais de séjour augmentent par rapport à 2020 pour atteindre 82,1 M€ en 2021, soit 17% sur la période (contre 70,4 M€ en 2020).

Ces prestations évoluent comme suit :

	2019	2020	2021
RSA	262,5 M€	267,2 M€	264,8 M€
APA	49,2 M€	39,2 M€	45,7 M€
PCH	21,6 M€	14,4 M€	19,6 M€
Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)	333,2 M€	320,8 M€	330,1 M€
ACTP	4,5 M€	4,0 M€	4,1 M€
Allocations Famille et Enfance	3,4 M€	3,6 M€	3,6 M€
Autres allocations PH/PA	5,5 M€	3,0 M€	3,5 M€
Autres allocations	13,5 M€	11,1 M€	12,0 M€
TOTAL PRESTATIONS SOCIALES	346,7 M€	331,9 M€	342,1 M€
Accueil familial et autres	3,6 M€	2,4 M€	3,4 M€
Frais de séjour Adultes handicapés	11,8 M€	12,1 M€	12,1 M€
Frais de séjour Aide sociale à l'enfance	35,3 M€	31,9 M€	36,9 M€
Frais de séjour Personnes âgées	25,5 M€	26,3 M€	31,3 M€
Prévention spécialisée	35,5 M€	36,1 M€	41,8 M€
Frais de séjour et d'hébergement	74,5 M€	70,4 M€	82,1 M€
TOTAL	421,2 M€	402,3 M€	424,1 M€

Les dépenses d'intervention sociale

Les personnes âgées

Une politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées

L'aide aux personnes âgées (81,1 M€)

En 2021, les dépenses consacrées à l'allocation personnalisée d'autonomie (45,7 M€) augmentent de 17% résultant de la montée en charge liée à l'avenant 43. Le financement du CNSA au titre de l'APA s'améliore 8% et atteint 22 M€ en 2021.

L'APA est destinée à financer la dépendance des personnes âgées de plus de 60 ans résident à domicile ou en établissement. Ainsi, l'évolution de l'APA à domicile croît de 19% en 2021 et s'élève à 39,9 M€. L'APA en établissement s'élève à 5,8 M€ en 2021 et augmente de 4% par rapport à 2020.

En outre, les frais d'hébergement des personnes âgées accusent une progression de 19% et atteignent 31,3 M€ en 2021.

Les autres prestations concernent l'accueil familial (1,3 M€) et les autres services à domicile (aide ménagère, télésurveillance,...) pour 2,9 M€. Ces dépenses sont autant d'action sociale améliorant la perte d'autonomie et le maintien à domicile les personnes âgées.

Les dépenses d'action sociale en faveur des personnes âgées ont évolué de la manière suivante :

en M€	2019	2020	2021
APA à domicile	40,3 M€	33,6 M€	39,9 M€
APA en établissement	8,8 M€	5,6 M€	5,8 M€
APA	49,1 M€	39,2 M€	45,7 M€
Accueil familial	2,1 M€	1,0 M€	1,3 M€
Frais de séjour Personnes âgées	25,5 M€	26,3 M€	31,3 M€
Frais de séjour	27,6 M€	27,3 M€	32,5 M€
Autres allocations	4,5 M€	2,1 M€	2,9 M€
TOTAL PERSONNES AGEES	81,2 M€	68,6 M€	81,1 M€
CNSA-APA	18,7 M€	20,3 M€	22,0 M€
Taux de couverture APA	38%	52%	48%

Les dépenses d'intervention sociale

Les personnes Handicapées

Une politique proposant une diversification de l'offre d'accueil des personnes porteuses de handicap

L'aide aux personnes handicapées (37,1 M€)

En 2021, les allocations versées au titre de l'ACTP/PCH progressent de 29% et atteignent 23,7 M€ dont 19,6 M€ de prestation de compensation du handicap (PCH) et 4,1 M€ d'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Les frais de placement au sein des établissements d'accueil et d'hébergement demeurent stables et s'établissent à 13,3 M€.

Les frais de séjour destinés aux personnes handicapées se déclinent ainsi :

- 8 M€ pour l'accueil de jour,
- 2, 2 M€ en hébergement permanent,
- 1,9 M€ pour l'hébergement en Métropole,
- 1,3 M€ pour le placement en famille d'accueil.

Les dépenses d'action sociale en faveur des personnes handicapées ont évolué de la manière suivante :

En M€	2019	2020	2021
PCH	21,6 M€	14,4 M€	19,6 M€
ACTP	4,3 M€	4,0 M€	4,1 M€
ACTP/PCH	25,8 M€	18,4 M€	23,7 M€
Accueil familial	0,9 M€	1,0 M€	1,2 M€
Frais de séjour Adultes handicapées	11,8 M€	12,1 M€	12,1 M€
Frais de séjour Aide sociale à l'enfance	0,4 M€	-	-
FRAIS DE SEJOUR	13,1 M€	13,1 M€	13,3 M€
AUTRES ALLOCATIONS	-	-0,01 M€	0,02 M€
TOTAL PERSONNES HANDICAPEES	38,9 M€	31,5 M€	37,1 M€
CNSA-PCH	4,7 M€	4,2 M€	4,4 M€
Taux de couverture PCH	22%	29%	22%

Les dépenses d'intervention sociale

Le programme d'insertion

L'insertion des bénéficiaires du RSA s'inscrit dans un développement pérenne de leur employabilité.

L'allocation du RSA et son financement

La revalorisation de l'allocation du RSA de 0,1% opérée au mois d'avril 2021 fixe le versement mensuel à 565,34 € pour une personne seule et sans enfant.

De même, le revenu de solidarité (RSO) s'élève à 532,47 €. Cette prestation versée uniquement en Outre-Mer s'adresse aux personnes âgées entre 55 et 65 ans et sans activité professionnelle.

L'amélioration de l'activité économique a entraîné une diminution des bénéficiaires du RSA socle, passant de 42.029 en 2020 à 40.777 en 2021.

La conjugaison de ces deux évolutions provoquent un repli du reste à charge de cette allocation pour le Département.

En 2021, il est évalué à 76,5 M€ contre 78,4 M€ en 2020.

	2019	2020	2021
RSA	262,5 M€	267,2 M€	264,8 M€
TIPCE	177,3 M€	177,3 M€	177,3 M€
FMDI	9,1 M€	9,5 M€	8,1 M€
Indus RSA	2,4 M€	1,9 M€	2,8 M€
Recettes	188,8 M€	188,8 M€	188,3 M€
RESTE A CHARGE	73,7 M€	78,4 M€	76,5 M€

L'insertion (272,3 M€)

Les actions d'insertion concernent à la fois le versement de l'allocation du revenu de solidarité active (RSA) et le programme départemental d'insertion.

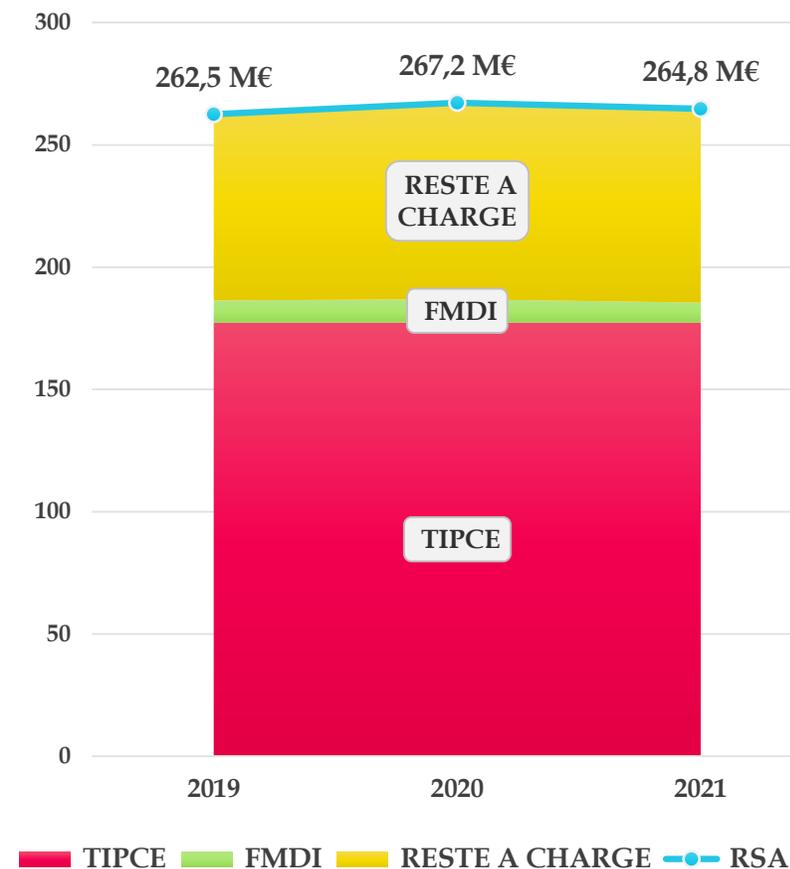
L'allocation du RSA représente 62% des dépenses d'intervention et 41% des dépenses engagées en fonctionnement. Ainsi, **les allocations versées au titre du RSA totalisent 264,8 M€** contre 267,2 M€ en 2020.

La composition des dépenses RSA :

en M€	2019	2020	2021
Allocations RSA Socle	220,0 M€	225,4 M€	224,4 M€
Allocation RSA Socle Majoré	33,8 M€	33,8 M€	33,3 M€
Revenu Solidarité RSO	8,7 M€	8,0 M€	7,0 M€
RSA	262,5 M€	267,2 M€	264,8 M€

Les autres dépenses liées aux actions d'insertion (14,8 M€) correspondent aux mesures prises pour améliorer l'employabilité des BRSA (12,8 M€), l'accompagnement social (1 M€), les actions en partenariat (1 M€).

La prise en charge du RSA



Le fonctionnement courant

Les charges à caractère général

Une gestion maîtrisée du fonctionnement courant du Département.

Évolution des charges à caractère général



Les charges à caractère général (27,9 M€)

Les achats et charges externes (24,2 M€)

Les achats et les charges externes s'établissent à 24,3 M€ en 2021. Ces dépenses constituées des achats de fournitures, de fluides, de prestations de service sont contenues sur la période en dépit de la reprise de l'inflation.

	2019	2020	2021
Achats	2,1 M€	3,5 M€	2,7 M€
Charges externes	20,4 M€	20,4 M€	21,5 M€
TOTAL	22,5 M€	23,9 M€	24,2 M€

Les impôts et taxes (3,7 M€)

Les impôts et taxes s'établissent à 3,7 M€ dont 1,7 M€ de contribution au fonds de péréquation DMTO.

	2019	2020	2021
Impôts	0,8 M€	0,6 M€	0,5 M€
Restitution sur fonds de péréquation	2,1 M€	1,9 M€	1,7 M€
Restitution sur TA-CAUE	1,2 M€	0,9 M€	1,5 M€
TOTAL	4,1 M€	3,4 M€	3,7 M€

Le fonctionnement courant

Les frais de personnel

Une évolution maîtrisée des dépenses de personnel

Évolution des charges de personnel



Les frais de personnel (116,4 M€)

Les frais de personnel représentent 18% des dépenses de fonctionnement et atteignent 116,4 M€ en 2021 contre 113 M€ en 2020.

En 2021, les frais de personnel se répartissent entre les dépenses affectées au personnel départemental pour un montant de 97,5 M€ et la charge des assistantes familiales pour 18,8 M€.

	2019	2020	2021
Assistants familiaux	18,3 M€	18,4 M€	18,8 M€
Personnel départemental	96,2 M€	94,6 M€	97,5 M€
Frais de personnel	114,5 M€	113,0 M€	116,4 M€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les contingents et participations

Les autres dépenses de fonctionnement s'articulent entres contributions obligatoires définies par la loi et le soutien accordé aux autres tiers.

Contingents et subventions



Les contingents et participations (73 M€)

Les contingents (31,7 M€)

Les **contingents**, correspondant aux dépenses d'intervention liées au fonctionnement du SDIS (24,2 M€), des collèges (5,5 M€), à la gestion du fonds d'aides aux jeunes et du fonds de solidarité pour le logement (2 M€), s'élèvent à 31,7 M€ en 2021.

Les participations (22,3 M€)

Les **participations** représentent 22,3 M€ en 2021. Elles comprennent essentiellement les crédits affectés au personnel DDE transféré (6,4 M€), le service d'aide éducative en milieu ouvert (2,7 M€), la participation SMGEAG (5 M€).

Les subventions (19,1 M€)

Les **subventions de fonctionnement** passent de 15,7 M€ en 2020 à 19,1 M€ en 2021. Elles correspondent à 9,8 M€ d'aides aux tiers et 9,3 M€ de dépenses liées à la mise en œuvre du PDI/FSE.

	2019	2020	2021
Contributions à des fonds	2,2 M€	2,3 M€	2,0 M€
Dotation aux collègues	5,3 M€	5,5 M€	5,5 M€
SDIS	23,3 M€	24,1 M€	24,2 M€
CONTINGENTS	30,7 M€	31,9 M€	31,7 M€
Subvention de fonctionnement	8,9 M€	15,4 M€	9,8 M€
Plan Départemental d'Insertion - PDI	6,3 M€	0,4 M€	9,3 M€
SUBVENTIONS	15,2 M€	15,7 M€	19,1 M€
Autres participations	15,6 M€	17,1 M€	20,1 M€
Contrats d'insertion	1,2 M€	0,0 M€	2,2 M€
PARTICIPATIONS	16,8 M€	17,1 M€	22,3 M€
TOTAL	62,7 M€	64,7 M€	73,0 M€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges de fonctionnement

Les autres charges de gestion (10,2 M€)

Les charges financières (2,6 M€)

Les frais financiers représentent 2,6 M€ en 2021. De plus, le taux d'intérêt apparent (intérêt de dette rapporté au stock de dette) atteint 2,2% en 2021 contre 1,2% en 2020.

Les charges exceptionnelles (2,2 M€)

Les charges exceptionnelles qui atteignent 2,2 M€ correspondant pour 0,6 M€ à la gestion de l'abattoir, 0,2 M€ d'aide au secteur culturel et artistique dans le cadre du Covid-19 .

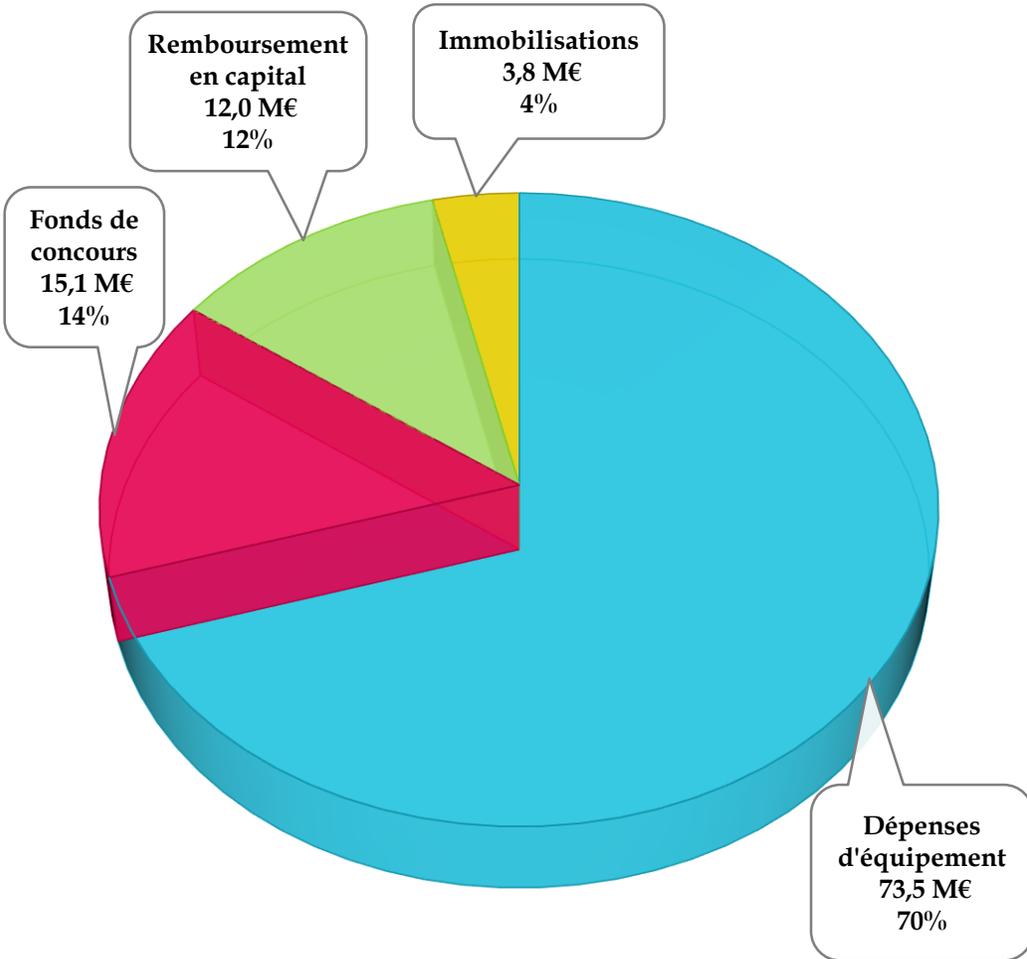
Les autres charges de gestion (3,5 M€)

Elles comprennent également les autres charges de gestion courante (3,5 M€) correspondant aux dépenses liées aux élus, l'attribution de bourses aux étudiants et les admissions en non-valeur.

Évolution des autres dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021
Autres charges de gestion courante	3,1 M€	4,1 M€	2,8 M€
Bourses	0,3 M€	0,5 M€	0,7 M€
Charges exceptionnelles	0,7 M€	1,8 M€	2,2 M€
Charges financières	2,4 M€	1,4 M€	2,6 M€
Provisions	11,3 M€	6,3 M€	1,9 M€
TOTAL	17,8 M€	14,1 M€	10,2 M€

Répartition des dépenses réelles d'investissement en 2021



LES DEPENSES

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (104,4 M€ en 2021)

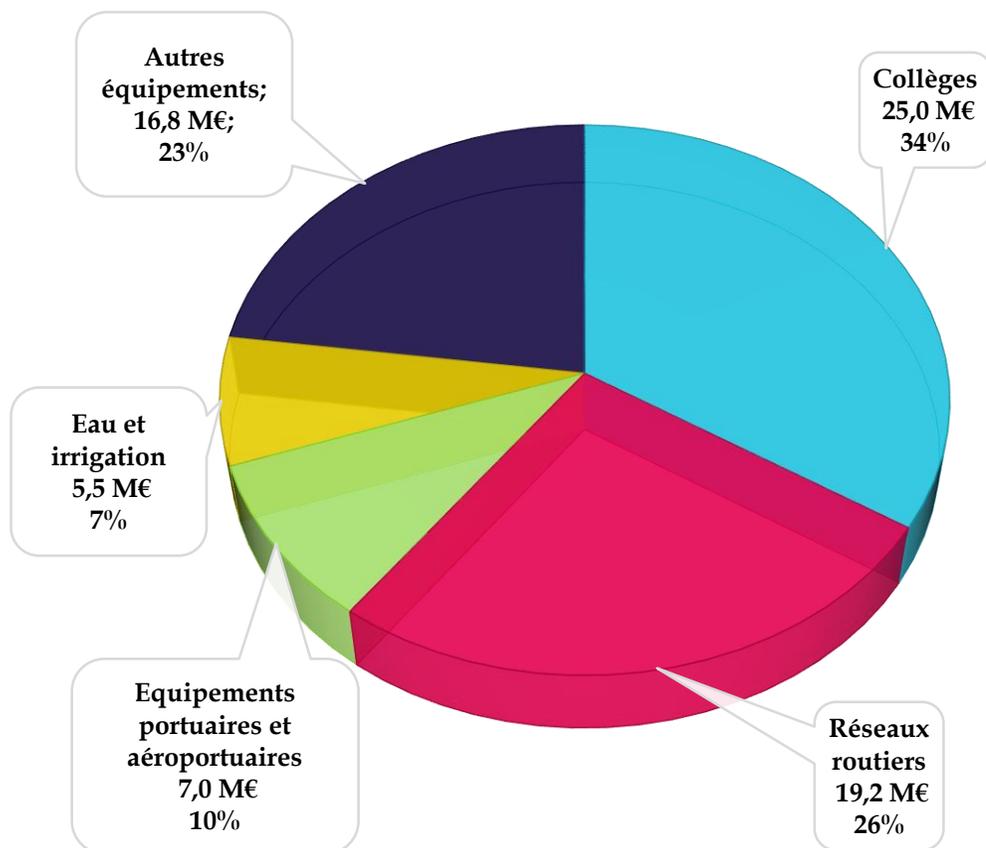
Les dépenses d'investissement représentent 104,4 M€ en 2021. Elles se répartissent entre les dépenses d'équipement (70%), le remboursement en capital de la dette (12%), le fonds de concours aux tiers (14%) et les immobilisations (4%).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement

Elles traduisent la mise en œuvre des politiques sectorielles découlant des compétences départementales.

Répartition des dépenses d'équipement en 2021



Les dépenses d'équipement (73,5 M€)

Les **dépenses d'équipement (73,5 M€)** traduisent la mise en œuvre des projets de politiques publiques intervenant sur les axes représentatifs des compétences départementales.

La déclinaison par politique des dépenses d'équipement s'articule ainsi :

- 25 M€ pour l'équipement des collèges ;
- 19,2 M€ pour le réseaux routier ;
- 7 M€ pour les équipements portuaires et aéroportuaires ;
- 5,5 M€ pour le programme Eau et irrigation
- 16,8 M€ pour les autres dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'infrastructure

Elles concernent les crédits alloués aux équipements structurants

Les dépenses d'infrastructure (31,7 M€) :

Les travaux portant sur les infrastructures départementaux concernent notamment,

- **les équipements routiers** : la réfection des routes (11,7 M€), la mise aux normes des ouvrages d'art (4,2 M€) ;
- **les équipements portuaires** : Travaux de construction (2,3 M€) et les travaux dans le cadre du plan de relance (0,5 M€) ;
- **la rénovation de l'aérodrome de Marie-Galante** dans le cadre du plan de relance (3,3 M€) ;
- Les dépenses allouées aux **équipements ruraux** : l'entretien des barrages (0,9 M€), l'abattoir du Moule (0,5 M€) et le programme Eau (4 M€).

Ces dépenses ont évolué de la manière suivante :

	2019	2020	2021
Équipements aériens	0,5 M€	0,4 M€	0,8 M€
Équipements portuaires	3,9 M€	3,1 M€	2,3 M€
Irrigation	1,4 M€	0,7 M€	1,0 M€
Programme Eau	13,2 M€	3,9 M€	4,1 M€
Réseaux routiers	16,0 M€	16,4 M€	13,4 M€
Plan de relance - Routes	0,0 M€	0,0 M€	5,7 M€
Plan de relance - Aérodomes			3,3 M€
Plan de relance - Ports			0,5 M€
Autres travaux	8,8 M€	0,7 M€	0,5 M€
INFRASTRUCTURE	43,9 M€	25,2 M€	31,7 M€

Les dépenses d'équipement

Les collèges

Elles concernent les travaux de rénovation dans les collèges.

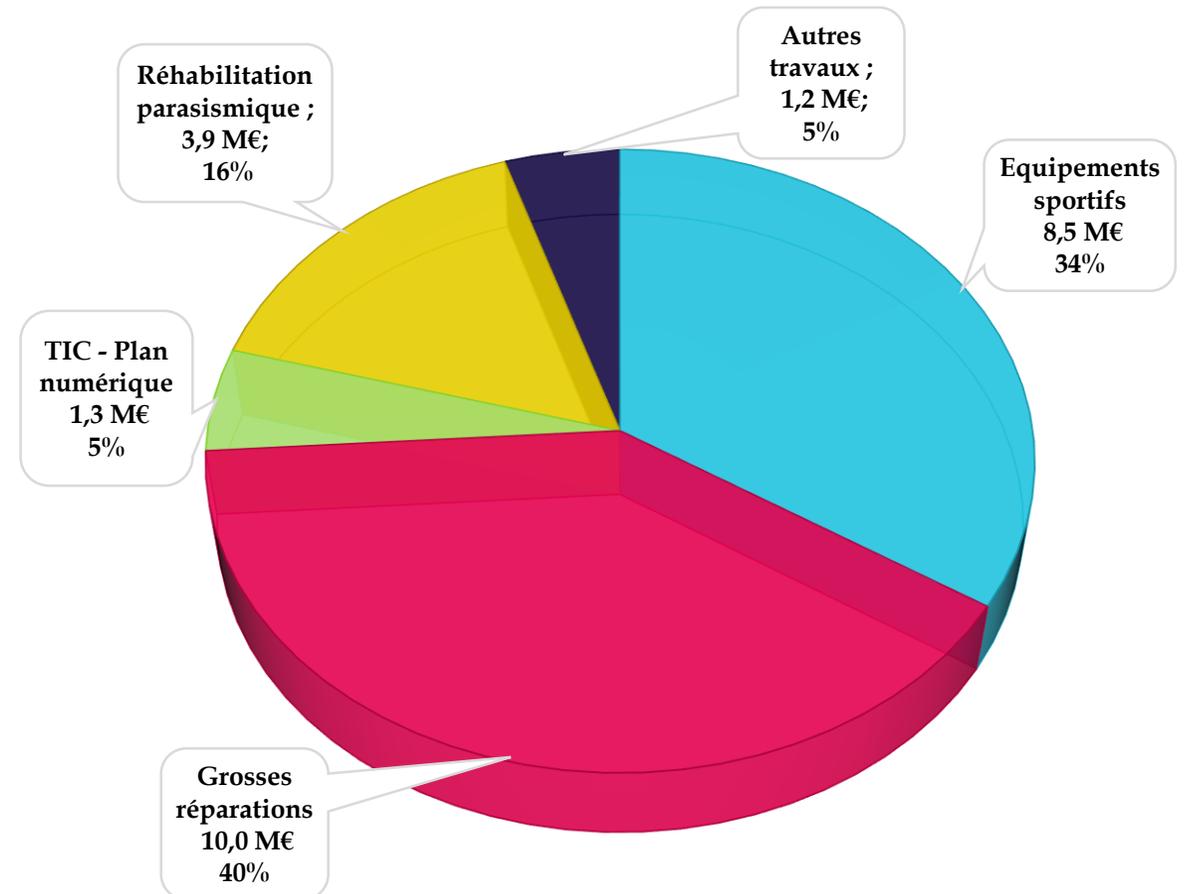
Les travaux dans les collèges (25 M€)

Le montant consacré aux différents travaux dans les collèges représente 25 M€ en 2021.

Ces dépenses concernent principalement la mise aux normes parasismiques des collèges pour une enveloppe de 3,9 M€, les grosses réparations pour un montant de 10 M€ et les équipements sportifs pour 8,5 M€.

	2019	2020	2021
Plan numérique et TIC	1,1 M€	0,3 M€	1,3 M€
Travaux parasismiques	8,7 M€	10,7 M€	3,9 M€
Grosses réparations	12,3 M€	11,5 M€	10,0 M€
Autres travaux et équipements	1,8 M€	1,0 M€	9,7 M€
TOTAL	23,9 M€	23,6 M€	25,0 M€

Équipements des collèges



Les dépenses d'équipement

Les autres dépenses d'équipement

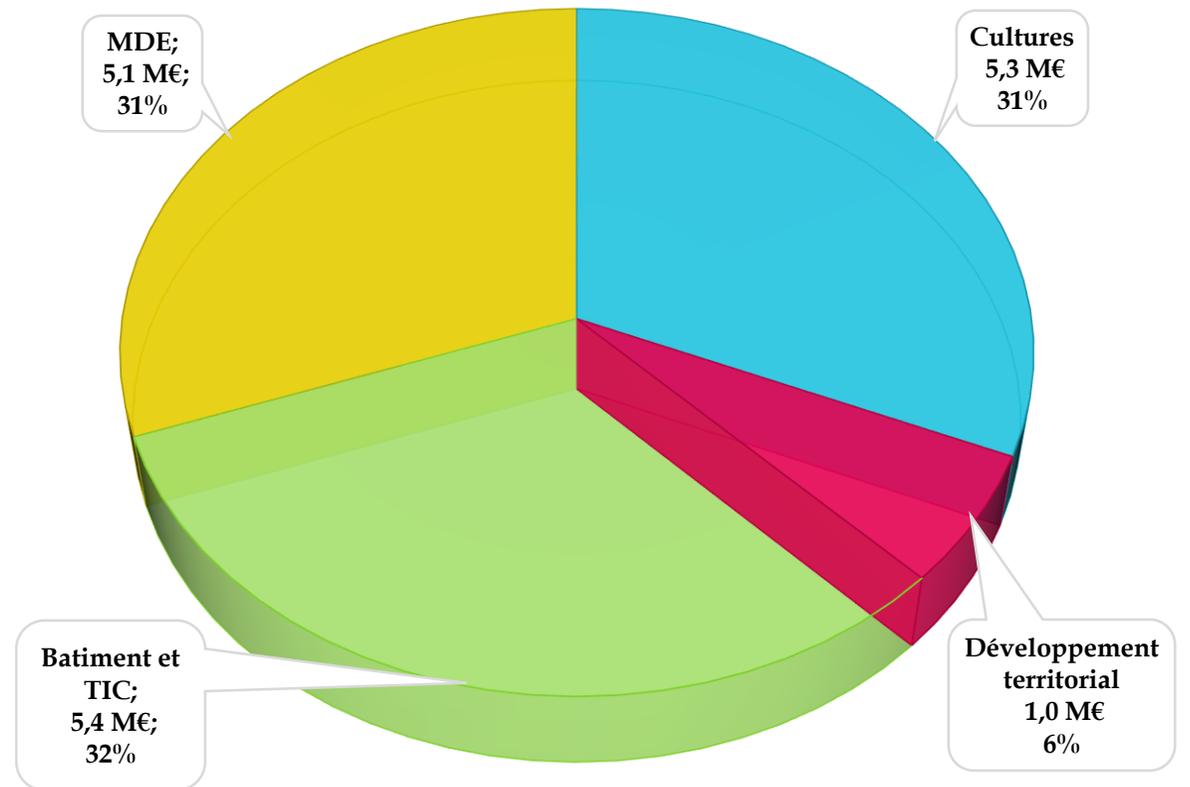
Les autres dépenses des équipements directs (16,8 M€)

Les autres dépenses d'équipements s'élèvent à 16,8 M€ et concernent :

- les travaux dans les bâtiments patrimoniaux et culturels pour un montant de 5,3 M€,
- les actions dans le domaine du développement territorial atteignant 1 M€,
- la rénovation et la mise aux normes des bâtiments administratifs et socio-médicaux pour 8,7 M€ et les TIC pour 1,2 M€ .

	2019	2020	2021
Cultures	6,7 M€	5,5 M€	5,3 M€
Développement territorial	0,6 M€	1,9 M€	1,0 M€
Environnement	0,4 M€	0,4 M€	-
Bâtiment et TIC	7,0 M€	6,4 M€	5,4 M€
MDE	1,1 M€	1,6 M€	5,1 M€
Autres équipements	15,9 M€	15,7 M€	16,8 M€

Autres dépenses d'équipement



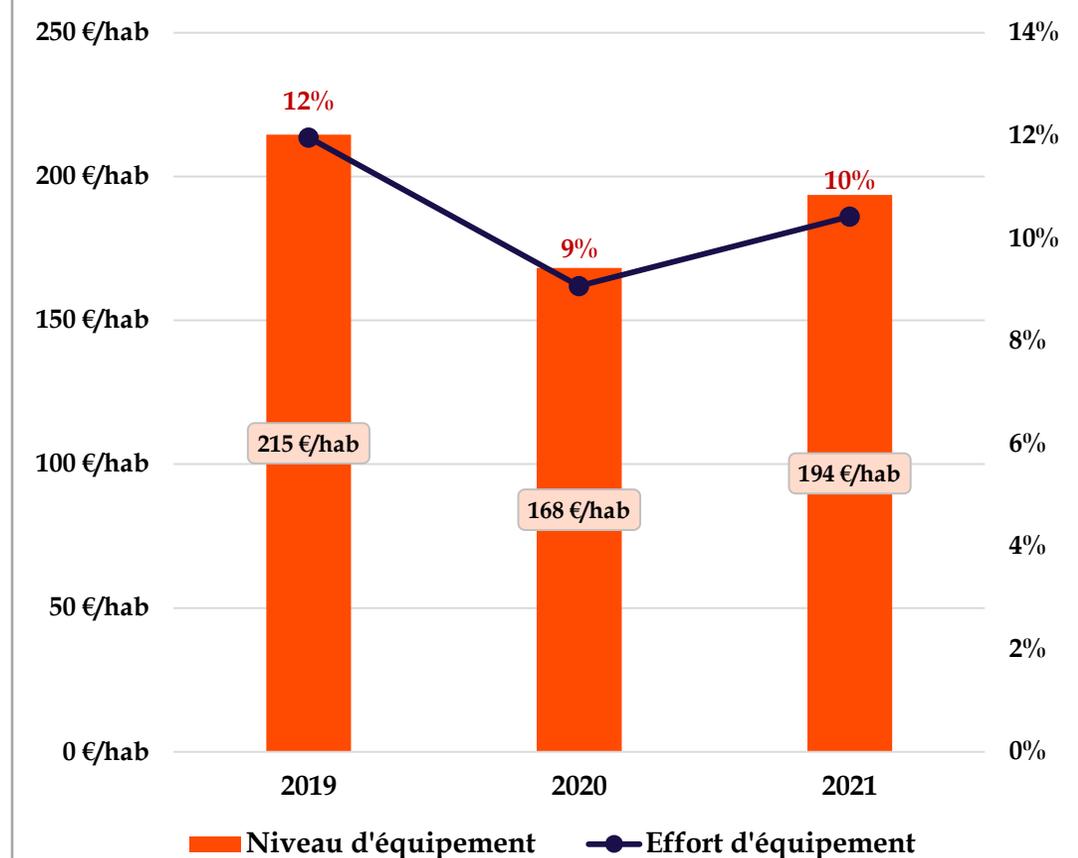
Les dépenses d'équipement

Le plan de relance et l'effort d'équipement

Le plan de relance

	2021
Parasismique Lardenoy	154 255,6 €
COLLSISM - Collège Florette Morand	287 897,6 €
COLLSISM - Collège Larchaise Bébel	138 850,0 €
Aérodrome de Désirade	3 346 384,6 €
Port de Port Louis	35 588,0 €
Port de Capesterre	86 407,1 €
Port de Désirade	86 820,5 €
Port de Grand Bourg	297 367,4 €
Port de Sainte Rose	22 429,1 €
Port du Gosier Anse Dumont	16 675,2 €
Mise aux normes des ouvrages d'art	4 152 629,3 €
RD 23 Route des Mamelles	1 526 791,1 €
TOTAL	10 152 095,5 €

L'effort d'équipement



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les fonds de concours

Un véritable soutien au secteur socio-économique.

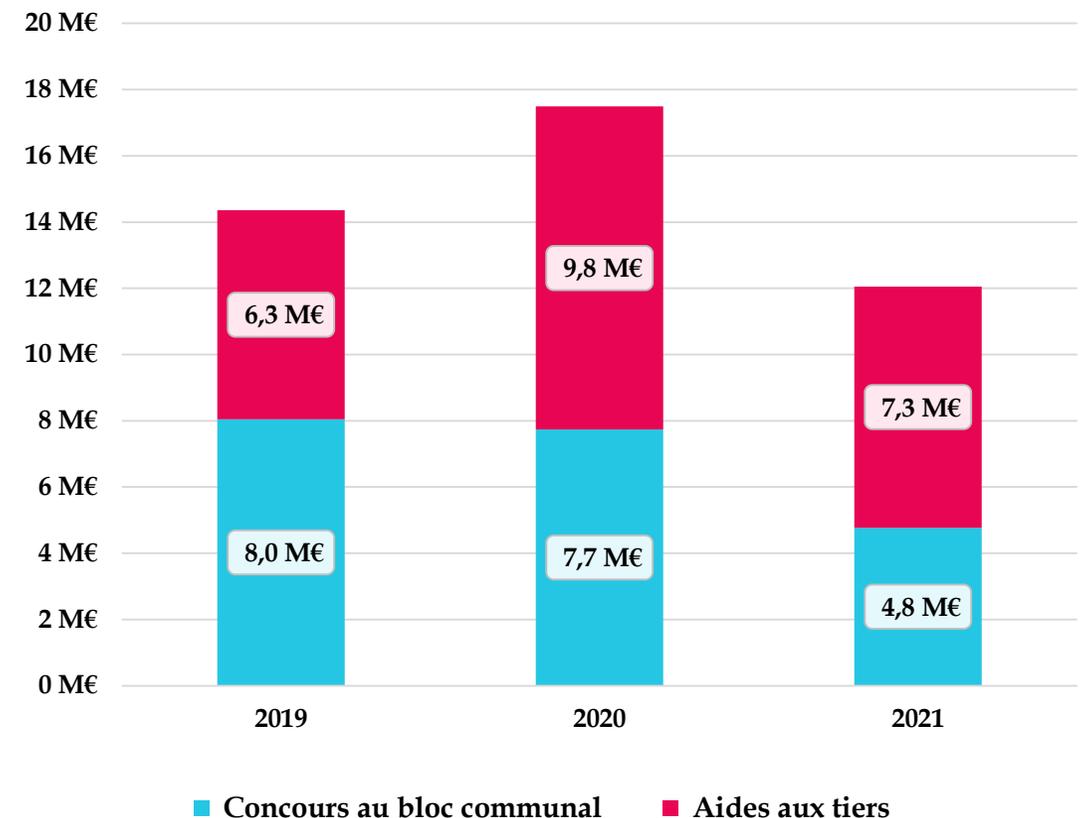
Les fonds de concours (12 M€)

En 2021, les aides apportées aux autres tiers atteignent 7,3 M€ (aide à l'amélioration de l'habitat prioritaire, subvention en annuité de l'hôpital de Capesterre-Belle-Eau, subvention d'équipement au SDIS) et celles dédiées aux communes et structures intercommunales se chiffrent à 4,8 M€.

Au total, les fonds de concours s'élèvent à 12 M€ contre 17,5 M€ l'année précédente.

	2019	2020	2021
Concours au bloc communal	8,0 M€	7,7 M€	4,8 M€
Aides aux tiers	6,3 M€	9,8 M€	7,3 M€
TOTAL	14,4 M€	17,5 M€	12,0 M€

Évolution des fonds de concours



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les autres dépenses d'investissement

Le remboursement en capital

Le montant consacré au remboursement du capital de la dette s'élève à 15,1 M€ en 2021. Il correspond à 12% des dépenses d'investissement.

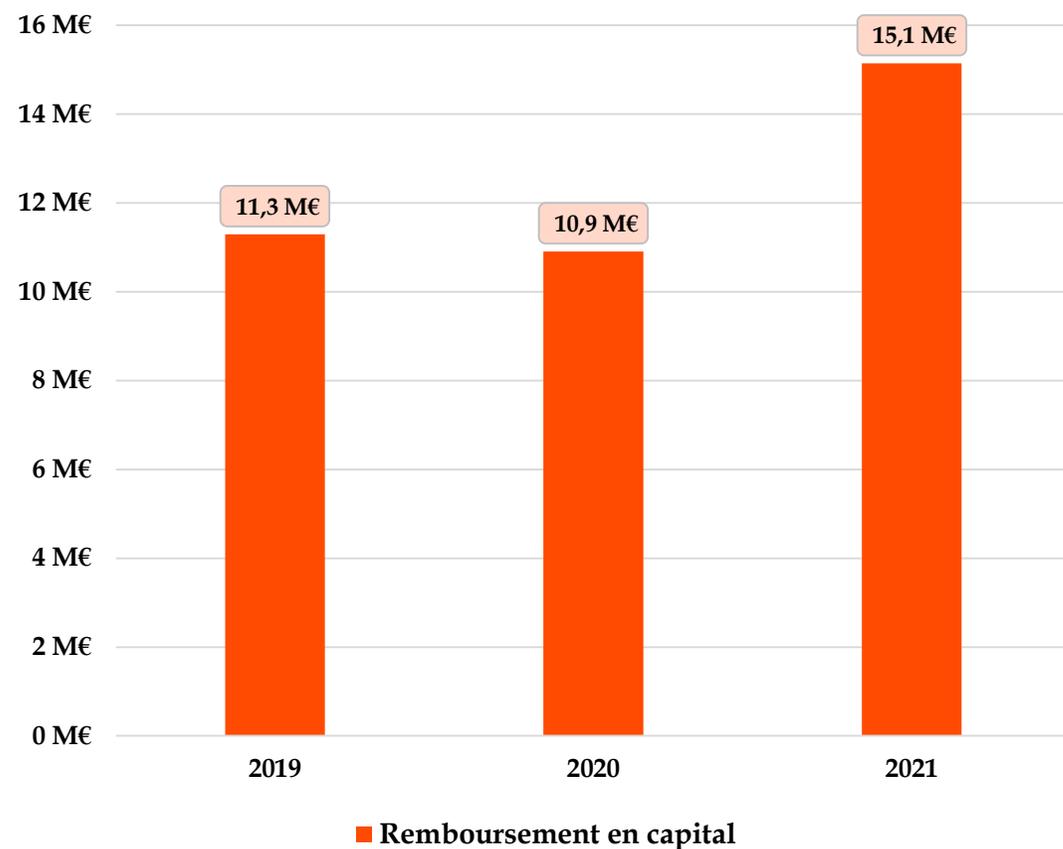
	2019	2020	2021
Remboursement en capital	11,3 M€	10,9 M€	15,1 M€

Les immobilisations

Les immobilisations (3,8 M€) représentent 4% des dépenses d'investissement en 2021. Elles concernent l'attribution des prêts d'honneur aux étudiants pour 1,2 M€, les immobilisations incorporelles (achat de logiciels, licences, frais d'études, les annonces légales,...) pour 1,6 M€.

	2019	2020	2021
Immobilisations financières	1,4 M€	1,1 M€	2,2 M€
Immobilisations incorporelles	0,9 M€	1,1 M€	1,6 M€
TOTAL	2,3 M€	2,3 M€	3,8 M€

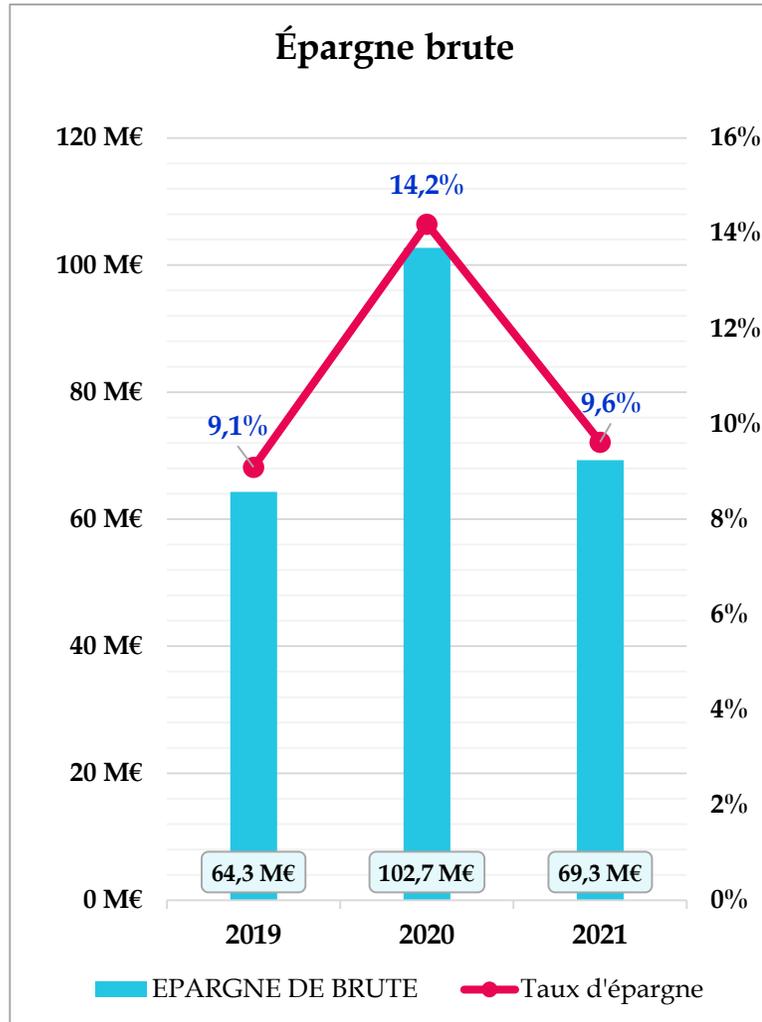
Évolution du remboursement en capital



LES MARGES DE MANOEUVRE

L'autofinancement

L'autofinancement consolide les fondamentaux financiers.



La chaîne de l'épargne

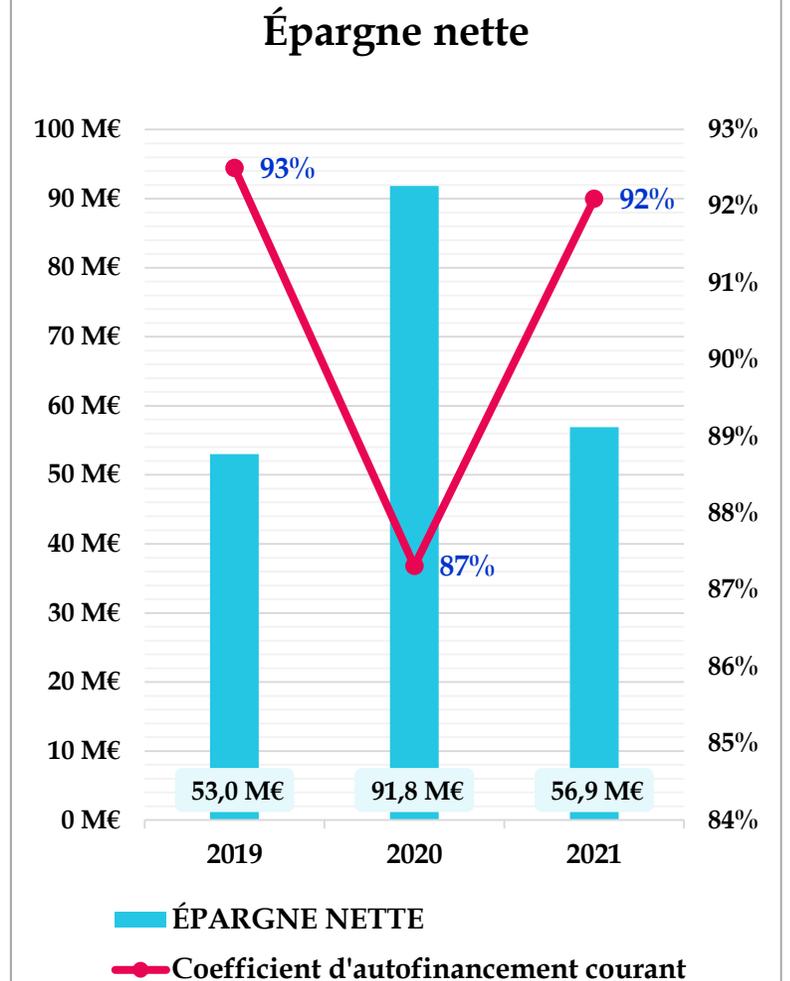
L'**épargne brute** correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Ainsi, l'**épargne brute** atteint **69,3 M€ en 2021** contre 102,7 M€ en 2020, soit une baisse de 33% sur la période.

La Collectivité dégage **une marge de 9,6%** sur son fonctionnement pour couvrir le besoin d'investissement

L'**épargne nette** atteint 56,9 M€ contre 91,8 M€ en 2020.

Le **coefficient d'autofinancement courant** est inférieur (92%) à 100% ce qui signifie que le Département parvient à dégager des ressources pour l'investissement.

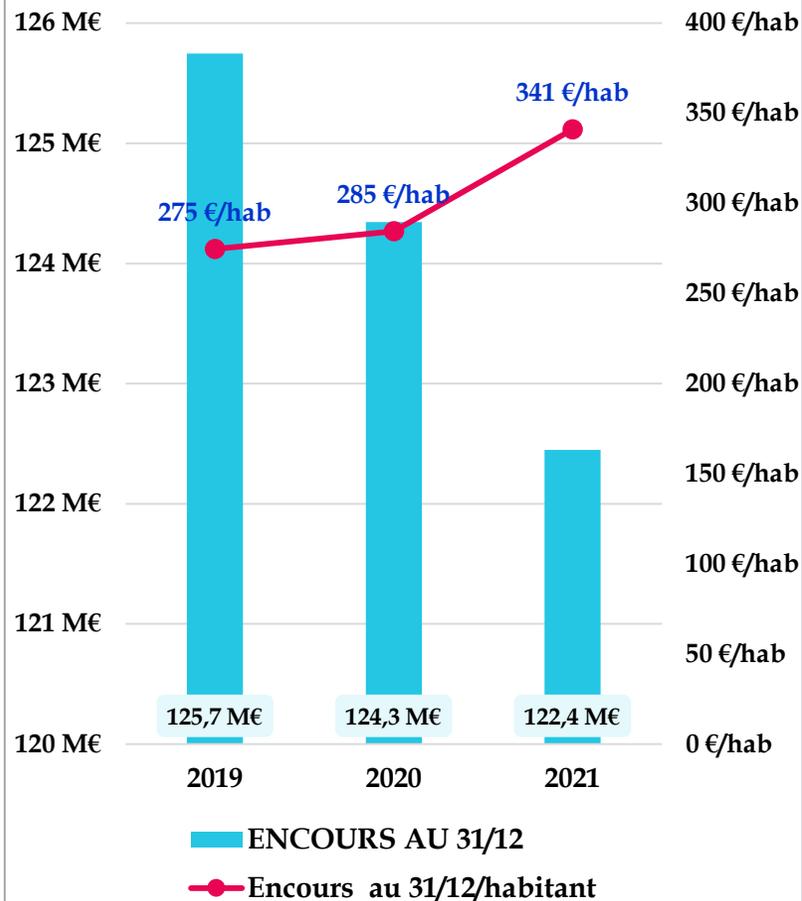


LES MARGES DE MANOEUVRE

L'endettement

La quasi-stabilité de l'endettement réalisé à faible coût permet un financement optimal des équipements.

Niveau de stock



Les ratios de solvabilité

Le flux net de dette demeure négatif pour la deuxième année consécutive (soit -2,4 M€ en 2021, après -0,9 M€ en 2020). Cette maîtrise du stock de dette aboutit à une nette amélioration des ratios de solvabilité.

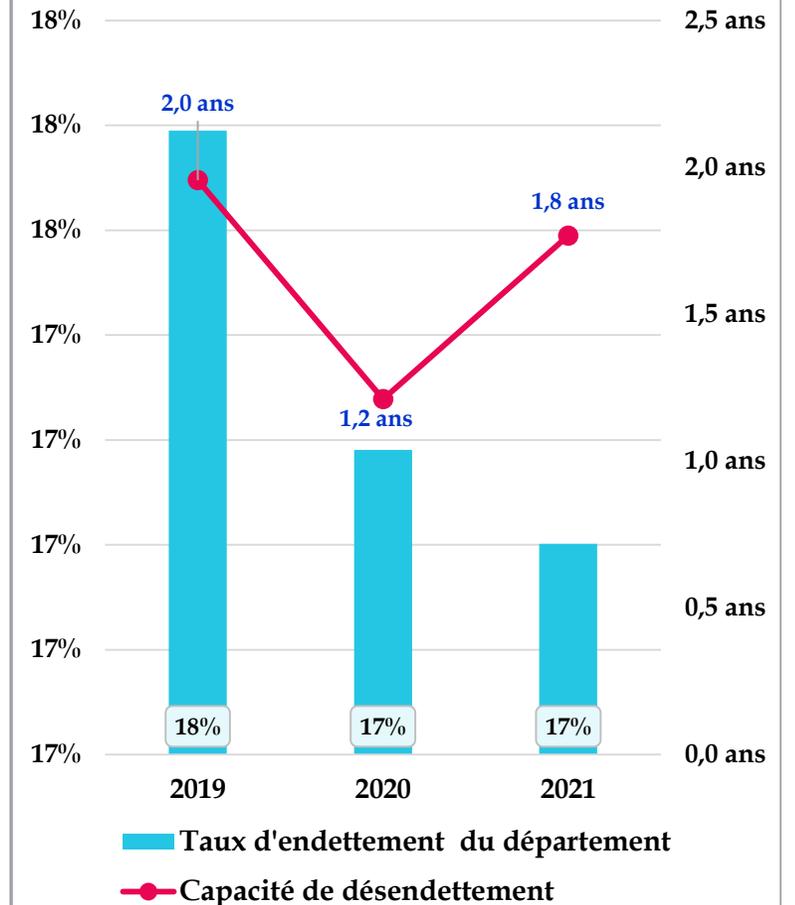
La capacité de désendettement (1,8 ans)

La capacité de désendettement, passant de 1,2 ans en 2020 à 1,8 ans en 2021.

Le taux d'endettement (18%)

Le taux d'endettement (Stock de dette /RRF) reste stable à 17% en 2021.

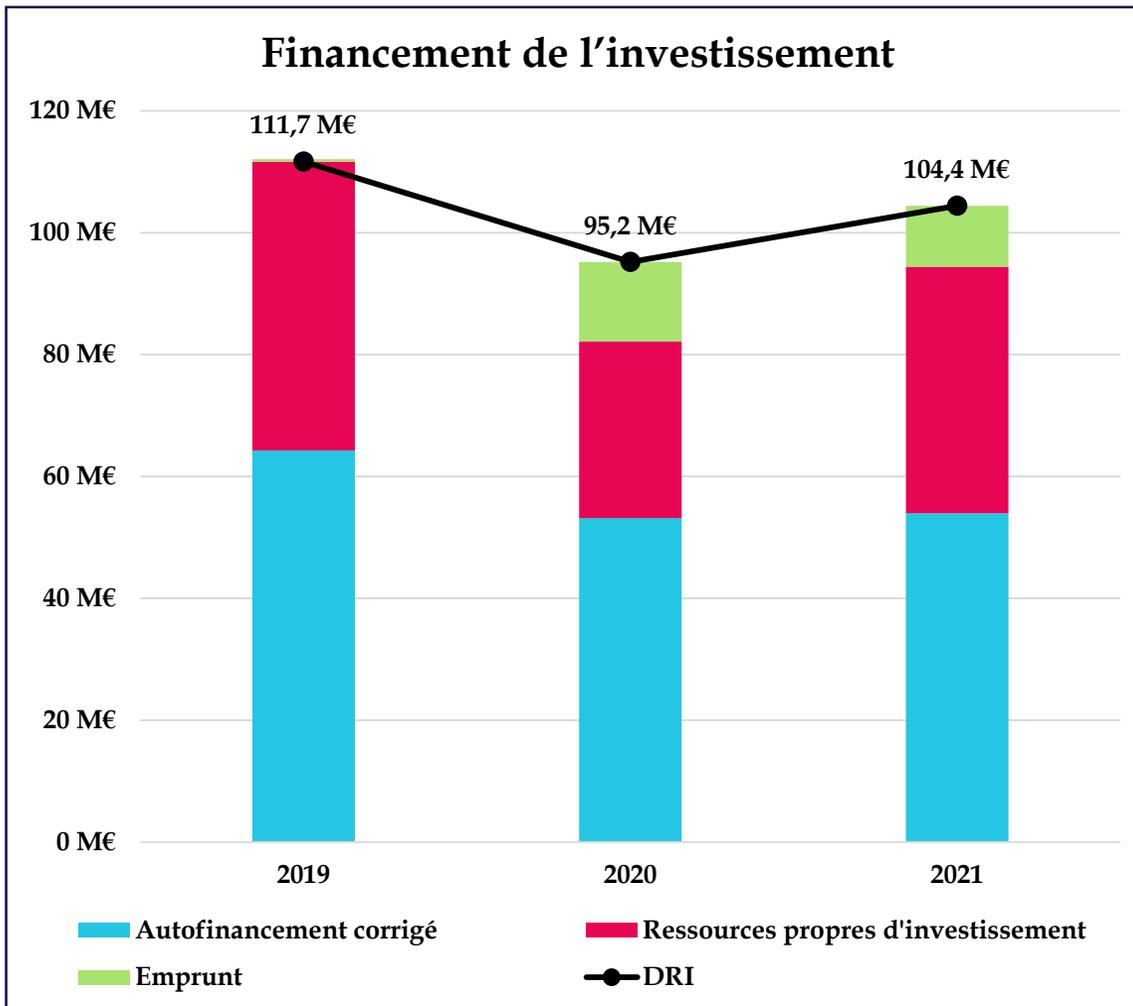
Niveau d'endettement



LES MARGES DE MANOEUVRE

Le financement de l'investissement

Le mode de financement des investissements permet d'identifier les leviers disponibles pour mettre en œuvre le programme d'investissement.



Le financement de l'investissement

Les modalités du financement du programme d'équipement mettent en rapport les dépenses d'investissement avec les ressources qui ont été mobilisées pour les financer.

L'autofinancement corrigé est le moyen le plus important du financement des équipements. Il représente 52% de son financement pour un volume de 53,9 M€ après correction de la variation du fonds de roulement.

Les ressources propres d'investissement couvrent 39% des besoins pour un montant de 40,5 M€ en 2021 contre 28,9 M€ en 2020.

Le recours à l'emprunt représente 10 M€ et intervient à hauteur de 10% dans le financement des investissements.

En M€	2019	2020	2021	Evolution 21/20	Structure 2021
Variation du FDR	0,04	49,5	15,3	-69%	15%
Épargne brute	64,3	102,7	69,3	-33%	66%
Autofinancement corrigé	64,2	53,2	53,9	1%	52%
Recettes d'investissement hors dette	47,4	28,9	40,5	40%	39%
Emprunt	0,0	13,1	10,0	-23%	10%
Financement de l'investissement	111,7	95,2	104,4	9,7%	
Dépenses d'investissement	111,7	95,2	104,4	9,7%	100,0%

LES ELEMENTS FINANCIERS DU COMPTE ADMINISTRATIF

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	Var 21/20
RESSOURCES FISCALES	502,9 M€	511,6 M€	516,1 M€	1%
Contributions directes	115,2 M€	119,3 M€	13,9 M€	-88%
Fiscalité reversée	29,0 M€	35,6 M€	29,5 M€	-17%
Taxes indirectes	358,7 M€	356,7 M€	472,8 M€	33%
RESSOURCES INSTITUTIONNELLES	189,4 M€	194,3 M€	192,9 M€	-1%
Dotation de fonctionnement	129,8 M€	129,7 M€	129,9 M€	0%
Dotations CNSA	24,7 M€	25,9 M€	28,9 M€	12%
Péréquation et compensations fiscales	24,3 M€	25,2 M€	24,5 M€	-3%
Autres dotations	10,5 M€	13,5 M€	9,6 M€	-29%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14,5 M€	17,8 M€	11,2 M€	-37%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	706,8 M€	723,7 M€	720,2 M€	-0,5%
DEPENSES D'INTERVENTION SOCIALE	420,9 M€	401,8 M€	423,4 M€	5%
Aides à la personne	83,9 M€	64,2 M€	76,6 M€	19%
Frais de séjour et hébergement	74,5 M€	70,4 M€	82,1 M€	17%
Insertion	262,5 M€	267,2 M€	264,8 M€	-1%
FONCTIONNEMENT COURANT	141,1 M€	140,4 M€	144,2 M€	3%
Dépenses de personnel	114,5 M€	113,0 M€	116,4 M€	3%
Achats et charges externes	22,5 M€	23,9 M€	24,2 M€	1%
Impôts et taxes	4,1 M€	3,4 M€	3,7 M€	7%
CONTINGENTS - PARTICIPATION - SUBVENTIONS	62,7 M€	64,7 M€	73,0 M€	13%
Contingents	30,7 M€	31,9 M€	31,7 M€	-1%
Participations	16,8 M€	17,1 M€	22,3 M€	30%
Subventions de fonctionnement	15,2 M€	15,7 M€	19,1 M€	21%
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17,8 M€	14,1 M€	10,2 M€	-27%
Charges financières	2,4 M€	1,4 M€	2,6 M€	83%
Charges exceptionnelles	0,7 M€	1,8 M€	2,2 M€	25%
Charges diverses de gestion	3,4 M€	4,6 M€	3,5 M€	-24%
Dotations aux provisions	11,3 M€	6,3 M€	1,9 M€	-69%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	642,6 M€	621,0 M€	650,9 M€	4,8%

LES ELEMENTS FINANCIERS DU COMPTE ADMINISTRATIF

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	Var 21/20
Dotations d'équipement	8,6 M€	7,9 M€	7,9 M€	0%
FCTVA	11,5 M€	11,4 M€	13,1 M€	15%
Subvention d'investissement	25,8 M€	8,8 M€	18,2 M€	107%
Immobilisations financières	1,5 M€	0,9 M€	1,3 M€	54%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT hors dette	47,4 M€	28,9 M€	40,5 M€	39,9%
Dépenses d'équipement	83,7 M€	64,5 M€	73,5 M€	14%
Fonds de concours	14,4 M€	17,5 M€	12,0 M€	-31%
Immobilisations financières et incorporelles	2,3 M€	2,3 M€	3,8 M€	66%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT hors dette	100,4 M€	84,3 M€	89,3 M€	5,9%
Emprunt	0,4 M€	13,1 M€	10,0 M€	-23%
Remboursement en capital	11,3 M€	10,9 M€	15,1 M€	39%
FLUX NET DE DETTE	-10,9 M€	2,2 M€	-5,1 M€	-338,7%

LES ELEMENTS FINANCIERS DU COMPTE ADMINISTRATIF

RATIOS FINANCIERS	2019	2020	2021	Var 21/20
EPARGNE BRUTE	64,3 M€	102,7 M€	69,3 M€	-33%
Taux d'épargne	9%	14%	10%	
EPARGNE NETTE	53,0 M€	91,8 M€	56,9 M€	-38%
Coefficient de fonctionnement courant	93%	87%	92%	
ÉPARGNE				
EQUIPEMENT BRUT	84,6 M€	65,7 M€	75,1 M€	14%
Niveau d'équipement	215 €/hab	168 €/hab	194 €/hab	15%
Effort d'équipement	12%	9%	10%	
ÉQUIPEMENT				
ENCOURS AU 31/12	125,7 M€	124,3 M€	122,4 M€	-2%
Dette/Habitant	275 €/hab	285 €/hab	341 €/hab	20%
Taux d'endettement	18%	17%	17%	
Capacité de désendettement	2,0 ans	1,2 ans	1,8 ans	46%
ENDETTEMENT				
FDR AU 31/12	86,6 M€	136,1 M€	151,5 M€	11%
En nombre de jours de dépenses budgétaires	41 jours/dépenses	69 jours/dépenses	73 jours/dépenses	6%
TRÉSORERIE				
Résultat du CA	46,8 M€	80,2 M€	41,0 M€	-49%
Résultat du CA en % RRF	7%	11%	6%	
RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF				

